

**OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme MARIE LEAHEY, présidente
 Mme DANIELLE SAUVAGE, commissaire
 M. JOSHUA WOLFE, commissaire
 M. PIERRE GOYER, secrétaire-analyste
 M. REINALDO de FREITAS, analyste
 Mme DOMINIQUE OLLIVIER, présidente OCPM

**CONSULTATION PUBLIQUE
SECTEUR INDUSTRIEL de LACHINE-EST**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 24 février 2019, 13 h 30
Maison du Brasseur
2901, boul. Saint-Joseph
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 24 FÉVRIER 2019

LA PRÉSIDENTE DE L'OCPM, Mme DOMINIQUE OLLIVIER	1
LA MAIRESSE DE L'ARRONDISSEMENT LACHINE-EST, Mme MAJA VODANOVIC	1
LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION, Mme MARIE LEAHEY	5

PRÉSENTATION:

Mme Lise Bernier, M. Michel Séguin et M. Karim Charef, de la Ville de Montréal	9
---	----------

PÉRIODE DES QUESTIONS:

Mme Chantal Morissette	21
M. Charles Mallory	23
Mme Marie-Claire Émond	26
M. Richard Leonardo	32
Mme Lisa Debas	36
M. Jonathan Théorêt	39
Mme Marie-France Le Couédic	43
M. Yves Daoust	46
Mme Sonja Susnjar	54
M. Ron Rayside	60
Mme Ève-Caroline Pomerleau	62
M. Bernard Tisseur	68
Mme Sonja Susnjar	70

M. Francisco Morino	75
Mme Sylvie Blanchet	81
M. Chris Latchem	84
Mme Françoise Lavallée	86
Mme Isabelle Beaulac	91
M. Yves Daoust.....	94
Mme Sonja Susnjar	99

MADAME DOMINIQUE OLLIVIER :

5 On va commencer. Je tiens à vous remercier d'avoir bravé la température, la pluie et le verglas pour être présents en si grand nombre pour cette séance d'information sur le projet de Lachine-Est, le programme particulier d'urbanisme pour Lachine-Est.

10 Mon nom est Dominique Ollivier, je suis la présidente de l'Office de consultation publique et nous avons le plaisir donc d'être chez vous pour la deuxième fois cette année pour pouvoir mener un exercice de consultation publique.

15 Bien sûr, j'ai avec moi ici madame Vodanovic, votre mairesse, ainsi que et je voudrais également saluer la présence parmi nous de Micheline Rouleau, conseillère de ville, Michelle Flannery, conseillère de district Fort-Rolland et de madame Julie-Pascale Provost, conseillère du district Du Canal. Merci beaucoup de vous être déplacées.

20 On va commencer par ouvrir, en laissant à la mairesse prononcer quelques mots et je viendrai par la suite vous expliquer le déroulement de la journée, ainsi que le déroulement de cette consultation particulière. Madame Vodanovic.

Mme MAJA VODANOVIC :

25 Merci. Merci, Madame Ollivier. Alors, au nom du conseil tous ici présents, je vous souhaite la bienvenue à Lachine.

30 Alors, je suis tellement contente de nous voir finalement tous rassemblés. Alors, les urbanistes de la ville-centre, les urbanistes à l'arrondissement, le ministère des Transports du Québec, Parcs Canada, Revitalisation Saint-Pierre, Héritage Montréal, la Société d'histoire de Lachine et, - est-ce que j'en oublie... ah, bien oui, Imagine Lachine-Est, nos citoyens organisés pour développer Lachine-Est. Bravo d'être ici. la CDEC, les promoteurs et les citoyens, tous ici

rassemblés. Parce qu'on veut que, ensemble, on développe le plan, le Plan directeur, comment on envisage ce quartier, comment on va faire ça ensemble.

35 Lachine-Est, c'est la terre d'accueil depuis toujours, c'est le berceau du Canada moderne. L'héritage de ce secteur est très riche et le potentiel de sa mise en valeur est inestimable. Depuis plusieurs années, vous, urbanistes, ingénieurs et citoyens, vous l'avez imaginé, vous avez rêvé le Lachine-Est, parfois à l'invitation de l'arrondissement et de la ville-centre mais aussi souvent de votre propre initiative. Et cet engagement et cet enthousiasme, nous, ici à la Ville et à l'arrondissement, on veut le supporter, on veut le soutenir et le faire grandir.

40 Par cette consultation publique ici aujourd'hui, officielle, faite par l'OCPM – je suis tellement contente de vous voir ici et merci aux commissaires - ils s'en viennent – tout ça est webdiffusé, tout ça est officiel, il va y avoir un transcrit écrit, il y a rien de plus merveilleux que cette consultation publique organisée par la Ville. Cette instance démocratique, je la tiens très chère à mon cœur.

50 Alors, par cette consultation publique, nous souhaitons que le partage de vos aspirations et des études techniques des spécialistes nous amènent à une vision qui nous inspirera et que nous serons capable de réaliser.

55 Ensemble, je veux qu'on fasse plus que juste bâtir. Ensemble, nous allons planifier et nous allons adopter la réglementation nécessaire pour qu'on trouve des solutions créatives, concrètes et durables pour le bien-être et la prospérité de Lachine. Ensemble, nous allons construire le Lachine de demain, et ça commence aujourd'hui. Merci d'être là.

MADAME DOMINIQUE OLLIVIER :

60 J'aimerais vous dire quelques mots pour commencer sur la consultation publique et sur l'Office. Alors, il faut bien comprendre, comme l'a souligné madame Vodanovic, qu'une

65 consultation publique est destinée d'abord aux citoyens, parce qu'on estime que vous avez le droit d'être renseignés sur tout projet qui est susceptible de modifier de façon importante votre cadre de vie et vous avez le droit de faire valoir votre opinion dans le but d'éclairer et d'influencer les décisions que les élus auront à prendre relativement à ce cadre de vie là.

70 L'Office est un tiers neutre indépendant. On est inscrit dans la Charte de la Ville de Montréal, mais les gens qui y travaillent ne sont ni des élus, ni des fonctionnaires. On est vraiment là pour pouvoir entendre de façon neutre les différents points de vue et ensuite faire des recommandations dans une perspective d'être des aides à la décision publique, de faire une recommandation à vos élus sur ce qui nous apparaît être, à partir de ce que vous nous direz, la meilleure façon de faire progresser les projets.

75 Nous travaillons toujours de façon crédible, transparente, efficace et c'est pourquoi nous voulons vous proposer des démarches qui vont vous donner différents moments où vous allez pouvoir contribuer à l'avancement de la réflexion. Comme entité distincte, indépendante, nous réalisons les mandats qui nous sont confiés par le comité exécutif ou le conseil municipal. Dans ce cas précis, la résolution a été adoptée le 5 octobre 2018 de nous confier ce mandat de participation afin de vous aider en amont de la décision à dégager une vision et des principes de développement urbain et d'aménagement du secteur Lachine-Est.

85 Alors, quand on est dans ce que nous on appelle dans le jargon une consultation d'amont, vous avez beaucoup plus de latitude pour faire part de vos désirs, de vos rêves, de ce que vous avez envie de faire et j'inviterais les gens d'ailleurs, avant de partir, peut-être à essayer de résumer en une phrase ici à l'entrée, derrière l'écran, votre rêve pour Lachine-Est, ce que vous souhaitez voir, ce que vous souhaitez... Comment vous aimeriez que ça se développe.

90 Deux mots rapidement sur les étapes de la consultation pour ceux et celles dont c'est la première fois. Alors, une consultation publique de l'Office comprend plusieurs étapes. Celle d'aujourd'hui qui a commencé ce matin avec les portes ouvertes, portes ouvertes qui vont se

poursuivre, vous pouvez parler directement aux gens qui ont des projets et des visions pour le quartier, suit cette séance-ci, qui est la séance d'information.

95 Donc dans la séance d'information, le projet vous sera présenté par les responsables de la Ville et de l'arrondissement et qui seront aussi disponibles pour vos questions. Les commissaires de l'Office qui vont arriver dans quelques minutes vont pouvoir vous expliquer comment ça va se dérouler.

100 Mais, outre la séance d'aujourd'hui, on a aussi trois autres types d'activités à vous proposer. D'abord, à la bibliothèque Saul-Bellow le 23 mars à partir de 14 h. On va faire des ateliers créatifs qui vont vous permettre d'aller un petit peu plus loin dans modéliser vos idées et réfléchir sur l'avenir de Lachine-Est. On répétera cette activité le 26 mars à partir de 18 h à la bibliothèque Saint-Pierre. Ça va être l'occasion pour vous de discuter en petits groupes et de
105 construire ensemble une vision du secteur et de faire des propositions. Les résultats de ces ateliers seront diffusés par l'Office dès qu'ils seront disponibles.

 Parallèlement, pour ceux qui veulent contribuer en ligne, un questionnaire sera mis en ligne d'ici vendredi prochain, qui restera en ligne pendant tout le mois de mars et qui vous
110 permettra de répondre à des questions particulières sur l'avenir, sur l'utilisation, à la fois sur le présent, sur ce à quoi vous tenez, mais aussi sur l'avenir de Lachine-Est et sur l'utilisation qu'on peut faire et les améliorations qu'on peut y apporter.

 Je vous invite à partager largement ce questionnaire. Plus il y aura de Lachinois ou de
115 personnes qui se sentent concernées par cette consultation, qui vont y répondre, le mieux nous serons outillés pour être les porte-voix de la volonté de la population.

 Enfin, la dernière étape de la consultation sera, quant à elle, l'audition des opinions, orales ou écrites. On peut présenter des mémoires écrits, on peut présenter des mémoires
120 oraux, on peut présenter un mémoire écrit en ligne et on sera ici dans cette même salle à partir

125 du 2 avril pour écouter toutes les personnes qui ont quelque chose à venir nous dire, qui voudront venir parler aux commissaires. Pour ce faire, il faut néanmoins s'inscrire, vous avez jusqu'au 28 mars pour nous faire part de votre désir de préparer, de présenter une opinion afin qu'on puisse préparer le calendrier d'audition.

130 Alors, sans plus tarder, je vais inviter les trois membres de l'Office qui sont commissaires dans cette commission à venir nous rejoindre. Donc madame Marie Leahey, qui est la présidente, monsieur Joshua Wolfe, qui est commissaire, et madame Sauvage qui est également commissaire.

Je vous remercie beaucoup de votre attention et je vous souhaite une très bonne séance d'information. Je vous laisse dans les mains très capables des commissaires. Merci.

135 **Mme MARIE LEAHEY, la présidente :**

140 Mesdames et Messieurs, bonjour! Je vous souhaite la bienvenue à cette séance d'information qui porte sur l'avenir de Lachine-Est. Cette séance se déroulera en français mais les gens qui voudraient s'exprimer en anglais peuvent le faire en s'adressant à la commission.

The meeting will be conducted in French, but if you wish to ask a question or address the Commission in English, you are welcome to do so.

145 Comme la présidente de l'Office vous l'a dit, je m'appelle Marie Leahey, je suis commissaire à l'Office. Madame Ollivier m'a confié la présidence de cette commission. Je suis accompagnée de madame Danielle Sauvage et de monsieur Joshua Wolfe. Nos travaux, on est appuyés par Pierre Goyer et Reinaldo de Freitas qui agissent à titre de secrétaires analystes pour la commission.

150 À la table d'accueil, permettez-moi de vous présenter les gens que vous avez vus : Laurent Lafontant et Joseph Tchinda Kenfo. Ils sont là pour vous donner toute l'information

155 disponible. Monsieur Gilles Vézina, attaché de recherche et de documentation à l'Office, est la
personne que vous devrez contacter, si vous avez besoin de renseignements supplémentaires.
Les coordonnées de l'Office sont indiquées dans le dépliant que vous avez pris sans doute à la
table d'accueil.

160 Je voudrais juste vous rappeler que la présidente vous a parlé d'ateliers créatifs. Pour y
avoir accès, vous devez vous inscrire sur le site de l'Office, parce qu'on ne pourra pas recevoir
300 personnes une même soirée. Donc il faut vraiment s'inscrire. À la logistique, nous sommes
appuyés par madame Brunelle-Amélie Bourque.

165 Aujourd'hui, tout sera enregistré et sténographié ... - avec un petit écho de retour... Ça
va Vous m'entendez bien? O.K. Alors, c'est monsieur Jérémie Gagnon qui s'occupe de la
sonorisation et madame Louise Philibert à la sténographie. Alors, quelques fois, je peux peut-
être vous dire : « Parlez-moins vite dans votre question », parce qu'elle, elle doit tout redire dans
son petit appareil. C'est assez fascinant à la voir travailler.

170 Tout ce qui sera dit au cours de l'audience sera donc transcrit et ces transcriptions feront
partie du dossier de documentation qui est disponible à la fois sur le site internet et aux bureaux
de l'Office. Je vous signale que toute la séance est webdiffusée sur les réseaux sociaux. Je
salue donc toutes les personnes qui participent à distance.

175 Comme vous l'a expliqué madame Ollivier, une consultation publique par l'Office
comprend plusieurs étapes. L'étape d'aujourd'hui vise à permettre aux citoyennes et aux
citoyens et à la commission d'obtenir toute l'information disponible sur le projet. Ce n'est pas le
moment cet après-midi d'exprimer votre opinion, mais de s'informer. La commission recevra
toutes les personnes désireuses de poser des questions sur le projet.

180 Pour vous présenter le projet et répondre aux questions du public et de la commission,
nous avons avec nous les représentants de la Ville et de l'arrondissement. Alors, madame
Lise Bernier, chef de division, Service de l'urbanisme et de la mobilité de la Direction de

185 l'urbanisme; monsieur Karim Charef, chef d'équipe Service de l'urbanisme et de la mobilité de la Direction de l'urbanisme; monsieur Martin Roy, conseiller en aménagement du Service de l'urbanisme et de la mobilité; et pour l'arrondissement, monsieur Michel Séguin, directeur de l'arrondissement adjoint et responsable du développement du territoire et services administratifs. Ils sont accompagnés par d'autres experts de la Ville et de l'arrondissement qui sont dans la salle et qui pourront répondre à vos questions plus techniques.

190 En ce qui concerne le déroulement de cette séance d'information, tout d'abord les représentants de la Ville et de l'arrondissement vous présenteront le projet. Ils disposent d'environ vingt minutes pour leurs présentations. Par la suite, nous prendrons une courte pause d'environ une quinzaine de minutes, au cours de laquelle je vous inviterai à aller vous inscrire au registre qui est à la table d'accueil – derrière le panneau vitré – qui est située à l'entrée de la
195 salle. Cette inscription vous permettra de poser une question au retour de la pause, dans l'ordre d'inscription au registre, à prendre place à la table qui est ici devant nous et poser votre question et il y aura une alternance femme/homme.

200 Nous en profitons pour vous inviter à ne pas hésiter à poser vos questions, particulièrement les femmes qui, selon nos chiffres, participent moins. C'est pourquoi on a installé l'alternance.

205 Ne pas poser toutes les questions qui vous viennent à l'esprit entraînerait fort probablement un projet qui ne serait pas à l'image des réalités vécues par les Montréalaises et Montréalais et probablement de très certaines questions très importantes. On sait que traditionnellement, quand on pense, par exemple, à des sujets comme la sécurité des femmes ou de la place à faire aux enfants, si les femmes elles-mêmes ne se lèvent pas pour soulever ces questions, elles seront souvent oubliées. Par conséquent, il est important que toutes les
210 personnes puissent prendre la parole pour que notre rapport reflète les préoccupations de toutes et tous.

215 Afin que les familles puissent retourner à leurs obligations le plus rapidement possible, vous nous permettrez de leur donner une priorité de parole. Donc si vous avez des enfants à la halte-garderie, même à la maison, n'hésitez pas à le mentionner à l'accueil pour pouvoir avoir la priorité de parole.

220 Je vous demanderais de limiter au minimum les préambules, sauf si c'est indispensable pour comprendre votre question. En procédant de cette manière, on permet au plus grand nombre possible de personnes de s'informer sur le projet. Puisque le registre restera ouvert jusque vers 16 h, vous aurez la possibilité de vous réinscrire pour poser d'autres questions. Vous avez le droit à une question mais vous pouvez vous réinscrire pour une autre question.

225 Nous sommes ici pour vous accompagner dans cette démarche d'information. La procédure qui ne se veut pas trop formelle comporte toutefois certaines règles afin d'assurer un bon fonctionnement dans le respect de tout le monde. Les questions me sont toujours adressées - et on s'arrangera pour qu'il y ait une chaise. Il n'y a donc aucun échange direct entre le public et les représentants des différentes instances, dans le but, vous l'aurez compris, de canaliser le questionnement et d'éviter un débat entre les gens de la salle ou avec des personnes
230 représentant la Ville.

235 Les personnes-ressources qui sont aux tables devant vous sont ici pour nous apporter de l'information, pour permettre une connaissance fine du projet et une plus grande compréhension de tous ses tenants et aboutissants.

240 La commission sera en mode écoute mais elle peut intervenir à l'occasion pour obtenir de l'information supplémentaire ou certaines clarifications. Si une réponse ne peut pas être donnée au cours de la séance, elle devra être fournie par écrit dans les plus brefs délais. Toutes les réponses sont publiques, elles font partie du dossier de documentation qui est accessible à tous. Et, si je me souviens bien, il y a toute la documentation disponible à l'arrondissement aussi,

sur le site, à l'Office et à l'arrondissement - Je ne me trompe pas, Monsieur Séguin? On va vérifier.

245 J'ai pour tâche principale de favoriser la participation de tout le monde et de permettre à toutes et tous de bien se renseigner sur le projet. Pour y arriver, rien de mieux qu'un climat serein et courtois.

250 J'aimerais vous rappeler de fermer vos cellulaires, si vous en avez. Merci. Je vais céder maintenant la parole à madame Lise Bernier, chef de division, Service de l'urbanisme et de la mobilité de la Direction de l'urbanisme. Madame?

Mme LISE BERNIER :

255 Bonsoir tout le monde! Bonsoir aux commissaires! Donc ce seront principalement monsieur Michel Séguin, qui est directeur du territoire à l'arrondissement, ainsi que Karim Charef de mon équipe qui est le principal professionnel au dossier qui vont vous faire la présentation cet après-midi de la vision et des principes qu'on soutient pour le développement de ce secteur.

260 Tout d'abord, je veux vous présenter tout simplement des éléments ou vous rappeler des éléments de contexte. On voit ici, cette carte représente – c'est une carte qui fait partie du schéma de l'agglomération de Montréal – qui représente les principaux secteurs de planification ainsi que des interventions structurantes qui ont été retenues au schéma d'aménagement et de développement.

265 Comme on le voit, le secteur Lachine-Est, le point rouge est ici identifié comme faisant partie d'un secteur plus vaste qu'on voit maintenant sur cette image, qui s'appelle le secteur Turcot-Lachine-Est et qui s'étend de Lachine-Est à cette embouchure du canal jusqu'à l'est de l'échangeur Turcot. Ce vaste secteur donc composé de sous-secteurs fait l'objet d'une
270 planification stratégique, notamment en lien avec l'insertion et la transformation de certaines

275 infrastructures routières, comme vous le savez, tout le corridor routier de la 20 et éventuellement aussi le secteur de l'échangeur Saint-Pierre. Ce secteur donc est appelé à connaître des changements importants, et la portion de Lachine-Est qu'on voit ici en rouge est appelée à être requalifiée, principalement à des fins résidentielles.

280 Sur cette carte ici, plus rapprochée, on voit donc les limites du secteur. Au nord, l'avenue Victoria, au sud, le canal de Lachine, à l'est, les voies du CP et à l'ouest, la 6^e Avenue. À l'instant, monsieur Séguin aura l'occasion de vous présenter plus en détail l'historique de ce territoire et ses composantes. Mais, essentiellement, ce qu'on retient, cet qu'il est bordé par des milieux établis, des milieux résidentiels à l'ouest de même qu'au nord, et comporte à l'est toujours des activités industrielles qui seront maintenues dans le temps, ainsi que dans la portion immédiatement aux abords de la gare de train du Canal. Le secteur a une superficie de 60 hectares dont une cinquantaine d'hectares, donc la vaste majorité est appelée à être transformée.

285
290 Donc on se rappellera à titre de cadre de planification déjà, lors de la création de la nouvelle Ville de Montréal et l'adoption de son premier Plan d'urbanisme en 2004, le secteur avait été identifié comme un secteur à transformer, un secteur à requalifier, qui devrait faire l'objet d'une planification détaillée. Subséquemment, l'arrondissement avait aussi adopté rapidement un changement de zonage de « industriel » à « mixte » à cette époque en vue de traduire cette intention. Ceci dit, la planification restait à faire.

295 Des projets immobiliers ont été étudiés ou des demandes de projets ont été déposées à l'arrondissement et le sont toujours, notamment depuis 2013. Comme je le mentionnais d'entrée de jeu, donc le secteur est reconnu au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération qui a été adopté en 2015 et depuis, la démarche de planification a été initiée, notamment en établissant des éléments diagnostiques, en réalisant certaines études, en procédant à l'analyse technique et financière des interventions.

300

305 C'est un secteur, comme on le verra plus en détail tantôt avec monsieur Charef, qui comporte des défis importants et qui impliquera des investissements majeurs de la Ville de Montréal, des dizaines de millions, pour arriver à permettre sa requalification à des fins résidentielles. Donc d'où l'intérêt de le planifier et de regarder dès maintenant en amont, comme disait madame Ollivier, tous les enjeux et les attentes du milieu et de l'arrondissement pour sa mise en valeur.

310 Donc je passe la parole à monsieur Séguin qui pourra peut-être rappeler les dernières consultations qui ont été menées localement.

M. MICHEL SÉGUIN :

315 Il y a eu différentes consultations qui ont eu lieu au niveau de l'arrondissement. Donc celle de 2014, dans le cadre de la préparation des études sectorielles avec différents groupes et avec Acertys pour aller chercher le pouls de la population. C'était les premiers jalons qui ont été mis en place. Par la suite, il y a eu, avec la CDEC LaSalle-Lachine, une vision de communauté, les grandes lignes d'un plan directeur qui ont été rendues publiques en juin 2017; et l'année dernière, au mois de mai, on a fait aussi un forum citoyen, ici, sous l'égide de madame la 320 mairesse, pour aussi travailler sur ce qui pouvait être Lachine-Est, mais aussi préparer les gens à l'OCPM, donc travailler sur les vocabulaires, les densités et autres, donc d'instruire et de permettre à tout le monde de pouvoir s'exprimer correctement. Merci.

325 Donc le territoire lui-même, on a parlé du périmètre tantôt. Au-delà de ça, Lachine-Est, c'est un endroit qui est très bien situé, il est à quelques pas du centre du Vieux-Lachine, donc à proximité des services. Il est aussi bordé par le canal, qui est un lien direct qui amène au centre-ville. Il est aussi desservi par l'autoroute 20 et à proximité du nouveau train de banlieue, la gare du Canal qui amène directement à la gare Lucien-L'Allier.

330 Au-delà de ça, le secteur de Lachine-Est est aussi situé à mi-chemin entre l'Aéroport de Dorval et le centre-ville, plus ou moins dix kilomètres de chaque côté. Donc ça en fait un endroit

très enviable et est aussi baigné par un secteur d'emploi important. Il y a trois parcs industriels importants qui sont à proximité : celui de Lachine, bien entendu; celui de LaSalle qui est à proximité; et celui de Saint-Laurent qui donne un accès à l'emploi de façon importante.

335

Le canal Lachine et le territoire qu'on regarde est aussi un territoire très historique donc qui a débuté au début du 17^e siècle. C'est un chemin de portage, c'est un arrêt obligatoire à cause des rapides de Lachine, qui s'appelaient à l'époque les rapides du Sault-Saint-Louis. Ça a amené un poste de traite de fourrure, ça a amené un fort, ça a amené un lien entre le chemin pour aller vers le nord ou vers l'ouest, vers les Grands Lacs ou de s'arrêter pour aller vers ce qui était Ville-Marie à l'époque.

340

Donc il y a deux chemins fondateurs qui ont été mis en place à partir de là : le premier qui s'appelait le Lower Lachine Road qui, aujourd'hui, est le chemin LaSalle à LaSalle et Wellington à Verdun. Et on a aussi le Upper Lachine Road qui est le boulevard Saint-Joseph connu sous ce nom-là et son prolongement qui est le boulevard Saint-Jacques. Ces chemins sont encore vivants et relient encore le centre-ville à Lachine.

345

Dans l'histoire aussi, il y a eu à travers le 17^e siècle, une première tentative par les Sulpiciens de faire un premier canal. Ils ont fait un bout de travail pendant plusieurs années, mais ça ne s'est pas soldé par quelque chose de fructueux. Donc ça a été abandonné. Par contre, dans l'histoire, ce serait le premier ouvrage de canalisation en Amérique du Nord.

350

De 1821 à 1825, le premier canal a été achevé. C'est ce que vous voyez dans le haut de la photo qui est ici vers 1826, qui est un petit canal pas très large et très étroit. Donc pour pouvoir permettre de travailler de façon plus intéressante, le canal a été élargi à deux reprises en 1843 et en 1873, ce qui nous amène à peu près à ce qu'on voit ici en bas. Et la deuxième fois, bien, ça a permis de travailler à l'industrialisation et à mettre en place tout ce qui était devenu Lachine-Est. Donc les liens par bateau se sont mis en place.

355

360

365 On a choisi de vous présenter cette photo-là de 1927 parce que Lachine-Est a été, au-delà de l'industrialisation, ça a été un secteur, à son apogée, qui était un des plus grands complexes métallurgiques du Canada. Donc c'est ce qu'on a en place. Il a débuté vers 1867 par les premières activités, mais il a vraiment pris son essor en 1885 avec l'arrivée de la Dominion Bridge qui travaillait d'abord le fer et surtout l'acier. Mais son lien numéro 1, c'était de travailler avec les chemins de fer pour relier l'est et l'ouest. Par la suite, ils se sont diversifiés. On les a vus travailler dans les différents ponts, le pont de Québec entre autres, le pont Mercier. Ils ont aussi participé à la construction de grands bâtiments, dont le Reine Élisabeth à Montréal.

370 Le secteur n'est pas resté seul. Donc plusieurs grandes compagnies sont venues s'ajouter au secteur. On pense à la Dominion Wire, on pense à la Dominion Wire Rope et la Jenkins Valves qui sont venues prendre beaucoup de place à cet endroit-là.

375 On doit voir sur les photos – ce qu'on constate ici aussi – il y a, en plus du chemin de fer et du canal, il y a une imbrication à l'intérieur de chacun des bâtiments. Donc il y avait une espèce d'écosystème interne qui permettait de passer d'une usine à l'autre avec les chemins de fer qui avaient été mis en place. Donc c'était déjà très ingénieux pour quelque chose qui s'était construit dans les années 1880.

380 Par contre, la technologie a fait qu'il y a eu l'ouverture de la Voie maritime en 1959 et ça a été le début de la fin pour le secteur de Lachine-Est, le secteur de la Dominion Bridge. Donc c'est le déclin du secteur industriel. Pourquoi? Bien, il y a différentes façons de penser qui se sont ajoutées. Donc on ne passait plus à proximité du canal de Lachine, on passait à un autre endroit. On était aussi à développer le transport routier par camion. Donc le boulevard Métropolitain, l'autoroute 20, l'échangeur Turcot, l'échangeur Saint-Pierre qui se sont faits dans
385 cette même période-là. Ça a amené à la fermeture officielle du canal en 1970 et ça a amené aussi la fermeture de la majorité des entreprises qui sont sur le site.

390 Ce qu'on peut constater sur la carte ici, c'est qu'il y a encore plusieurs grands terrains. Donc ce sont encore de grands propriétaires terriens. Vous voyez les dates où les usines se sont

395 fermées. La Jenkins qui s'est fermée en 1981, qui a été démolie au début des années 2000, qui maintenant a été redéveloppée. Donc ça s'appelle encore le secteur Jenkins. On a un projet résidentiel de 600 unités d'habitation qui est en construction et démarré depuis cet été. Ce qui s'appelait Allis-Chalmers, qui a été fermé vers les années 2000, le bâtiment est encore là, on travaille encore avec des usines de métal, entre autres la Del Metal qui est en place. Le secteur Stelfil ou ArcelorMittal qui a fermé ses portes en 2008, la majorité des bâtiments ont été démolis vers les années 2014, prêts à la décontamination, attendent notre planification pour pouvoir aller plus loin dans le développement.

400 Il y a Cintube qui fonctionne encore, c'est du cintrage de morceaux de métal. Ça fonctionne moins que ça fonctionnait mais ça fonctionne toujours. On a aussi la Dominion Bridge qui a fermé en 2003, qui maintenant travaille plus avec les Studios Mels pour faire des tournages de films, qui fonctionne malgré tout très bien. Il y a plusieurs activités qui ont lieu à cet endroit-là.
405 Et, ce qu'on a à l'intérieur du périmètre ici, la petite partie qui est à cet endroit-là, c'est les anciens bâtiments de Spinelli Toyota, qui sont aussi à redévelopper, qui s'incluent dans le secteur de Lachine-Est.

LA PRÉSIDENTE :

410 J'en profite pour vous dire qu'il vous reste dix minutes.

M. MICHEL SÉGUIN :

415 O.K. Est-ce qu'on peut ajouter du son sur le deuxième micro, s'il vous plaît?

M. KARIM CHAREF :

420 Bonsoir tout le monde! Donc je me charge de faire la suite de la présentation en vous conviant, en vous invitant à se tourner vers l'avenir de Lachine-Est, en vous présentant des

éléments de la vision, des principes, les grands principes sur lesquels devront ou devrait se baser la transformation de ce vaste secteur qui donc est soumis à la discussion publique. Donc c'est les éléments sur lesquels porte la consultation publique de cet après-midi.

425

Mais, juste avant, il convient de faire, de résumer sur les principaux constats que l'on doit avoir en tête. Principal constat : on est là dans un secteur avec un riche patrimoine archéologique, paysager, industriel. On ne le répétera jamais assez, c'est ce qui forge son identité. Donc c'est vraiment la particularité de ce secteur. Il y a des artefacts archéologiques. Monsieur Séguin faisait mention du canal des Sulpiciens, un des premiers canaux en Amérique du Nord dont certaines traces subsistent, dont il conviendra de réinventer, de ressusciter.

430

On parle de patrimoine paysager, l'élément emblématique dans le secteur est, bien entendu, la présence du canal de Lachine, un patrimoine industriel très riche à travers les bâtiments, les ponts roulants. Donc c'est des éléments fondateurs de ce secteur.

435

Deuxième constat qui a trait à une desserte en infrastructures et en équipements déficiente. Or, effectivement, la présence pendant plus d'un siècle d'activités industrielles sur le site a nécessairement laissé sa marque sur le site. Donc on est dans un secteur aujourd'hui, depuis notamment la fermeture des usines, avec un aménagement du domaine public qui, somme toute, laisse à désirer. On est dans un secteur où, comme vous le savez, pas d'équipement collectif, il n'y a pas de parc, donc tout est à faire.

440

Un élément aussi associé à ce constat, puis on y reviendra tout à l'heure en termes de défi, c'est un secteur qui est aux prises avec une problématique majeure de gestion des eaux. On est dans un secteur qu'on appelle le bassin Saint-Pierre, donc c'est vraiment une des parties sur l'Île de Montréal qui est la plus basse et donc on est en prise avec une gestion des eaux. Dans tout le secteur, il y a un réseau qu'on appelle d'égout unitaire où les eaux usées et les eaux pluviales vont toutes dans le même tuyau, puis quand il y a des pluies abondantes et des

450

surverses qui se font, notamment dans le canal, donc on est en prise avec cette réalité qu'il va falloir adresser dans le processus de planification urbaine qu'on poursuit.

455 Dernier grand constat, puis qui est un petit peu corollaire, subséquent à ces deux grands constats, on est dans un secteur qui est, somme toute, isolé du reste, isolé du Vieux-Lachine, de Lachine, des secteurs établis. Un isolement sur le plan physique, premièrement. La trame de rue ne percole pas dans le secteur, puis c'est dû, bien sûr, à la présence pendant une centaine d'années d'activités industrielles. Donc la seule rue qui traverse le secteur, c'est le boulevard Saint-Joseph, d'est en ouest, dont on rappellera que c'est un des tracés fondateurs à Montréal.
460 La présence au sud d'une barrière mais, aussi, c'est une opportunité, du canal de Lachine, donc qui isole le secteur vers le quartier voisin ou l'arrondissement voisin de LaSalle. Donc c'est un isolement physique et aussi un isolement sur le plan fonctionnel.

465 Effectivement, historiquement, le secteur était en synergie avec Lachine, avec LaSalle, parce que c'était un secteur d'emploi. Les ouvriers, donc les travailleurs habitaient à Lachine, travaillaient dans le secteur, donc c'était une complémentarité qui peut-être devrait-on retrouver parmi les principes de mise en valeur de ce secteur. Donc voici un petit peu en gros les grands constats que l'on peut faire du secteur.

470 La vision que l'on vous propose pour la discussion publique, ainsi que vous allez voir, qui s'articule autour de quatre grands principes. Ces quatre grands principes se veulent un petit peu une espèce de synthèse de toute la réflexion qui s'est faite depuis les années 2000 jusqu'à maintenant, toute la réflexion, toute la concertation qui s'est faite autour. Donc on vous la soumet pour discussion, pour bonification.

475 Il y a véritablement donc une intention de transformer le secteur en un milieu de vie agréable, attrayant, avec ces lieux d'emploi, bien sûr, et dont l'aménagement et le développement devront évoquer la singularité du lieu, l'héritage du lieu, mais bien entendu,

480 tourné vers l'avenir en termes de développement durable et de principes de développement durable.

485 Donc premier principe sur lequel pourrait se fonder la transformation de ce secteur, on ne le répétera jamais assez, donc le caractère historique du lieu devra être une assise pour sa requalification. On a souvent pensé à tort que le patrimoine est une contrainte pour le développement des secteurs. On est là face à une opportunité où l'identité de ce secteur doit se forger – le terme est bien forgé, il fait un clin d'œil aux activités métallurgiques, c'était pas intentionnel – mais effectivement donc, l'identité devra se forger dans ce qui a fait la particularité de ce secteur comme berceau de l'industrie à Montréal et au Canada.

490 Donc, véritablement, il va falloir se réapproprier certains artefacts. Le paysage urbain très riche, on voit jusqu'à présent la présence de ponts roulants, par exemple, c'est un élément marquant dont il va falloir s'approprier, la présence de certains bâtiments, comment est-ce qu'on peut éventuellement les réutiliser, leur donner une nouvelle vie, une nouvelle vocation. Donc il y a encore beaucoup de choses à faire, beaucoup de recherche, puis beaucoup de créativité pour 495 que le patrimoine industriel notamment fasse partie, si vous voulez, de l'ADN de ce futur quartier.

500 En guise de deuxième principe, on veut la transformation de ce secteur vers un nouveau milieu de vie arrimé au quartier existant. Un milieu de vie, bien entendu, on parle de logement. Actuellement, l'hypothèse qui est regardée, c'est 4 000 à 4 500 logements sur ce secteur, des logements très diversifiés qui sont visés, les logements pour familles notamment, des logements sociaux, abordables avec une certaine densité. La question de la densité va être importante dans la réflexion pour ce secteur, densité qui doit être accompagnée d'espaces verts, d'espaces publics pour la population.

505 Arrimé au secteur, bien entendu, le secteur Lachine-Est, son histoire a été intimement liée avec Lachine dans son entièreté. J'apprenais à l'instant, quand je faisais les kiosques, qu'il y avait au jour d'aujourd'hui des Lachinois qui ont travaillé dans la Dominion Bridge, qui résident

510 toujours à Lachine. Donc il y a comme une espèce d'attachement à ce secteur. Donc il y a lieu
aujourd'hui d'avoir ou d'assurer une synergie de ce secteur avec les secteurs existants, ça peut
se traduire par la percolation de la grille de rues, ça pourrait se traduire par toutes formes de
synergie, pensant aussi à l'activité commerciale qui pourrait avoir lieu dans ce secteur, qui
devrait contribuer à l'activité commerciale existante sur la rue Notre-Dame, par exemple. Donc il
515 va falloir penser à du commerce qui ne rentre pas en compétition avec l'activité commerciale
existante.

On sait qu'on est dans un arrondissement où il y a des besoins en équipements
collectifs, des besoins en écoles. Donc il faudrait profiter de cette opportunité pour la
520 requalification du secteur pour offrir, non seulement des équipements collectifs pour la population
qui va s'installer dans ce secteur, mais aussi des équipements collectifs qui puissent répondre
aux besoins de la population lachinoise, puis aussi, pourquoi pas, la population laSalloise qui est
juste de l'autre côté du canal de Lachine.

525 **LA PRÉSIDENTE :**

Il vous reste deux minutes, Monsieur Charef.

M. KARIM CHAREF :

530 Deux minutes?

LA PRÉSIDENTE :

535 Oui.

M. KARIM CHAREF :

540 O.K., je vais accélérer. L'environnement, on ne peut pas passer à côté. On est dans un

contexte où l'aménagement, vous le savez, contribue largement au développement durable. On parle aujourd'hui de transition énergétique, on parle aujourd'hui d'adaptation aux changements climatiques. Le futur quartier devra avoir une empreinte écologique très réduite.

545 Puis, finalement, la question de la mobilité est aussi au centre des principes qui devront guider la transformation du secteur à toutes les échelles, autant à l'échelle du quartier lui-même. Au sein du secteur, il faudra s'assurer d'avoir des cheminements piétons, des circulations douces à travers les différentes composantes du secteur mais aussi s'assurer d'avoir une
550 mobilité, une accessibilité au secteur, notamment en transport collectif qui soit la plus efficace et la plus adéquate pour l'avenir.

 Je vais finir donc par un certain nombre de défis, rapidement, puis présenter les prochaines étapes.

555 Au premier chef, le défi principal auquel on doit s'attarder collectivement, c'est comment est-ce qu'on va transformer une vaste friche industrielle en un quartier complet et durable? C'est un défi en soi en termes techniques. Il va y avoir des efforts financiers à consentir. Madame Bernier l'a mentionné tantôt, c'est des dizaines de millions de dollars d'investissement public qui
560 devront être mis dans le secteur pour le rendre viable.

 Il y a aussi la question du temps. Le développement de ce secteur va devoir se faire dans la durée. Donc on devra aussi réfléchir à cette temporalité pour le développement ou la transformation du secteur.

565 Puis, les autres défis qui sont subséquents et non les moindres, la desserte préalable du secteur en infrastructure d'eau, tout est à faire actuellement dans le secteur pour le desservir adéquatement en infrastructure d'eau. On entend là par « infrastructure », le réseau d'égout, mais aussi en infrastructure verte de gestion des eaux aussi.

570 La maîtrise foncière pour les besoins en parcs et en équipements collectifs. On est dans un secteur où la Ville n'a pas de maîtrise foncière, puis on a une volonté d'avoir des équipements collectifs puis des écoles. Alors, là, on a un défi d'avoir une maîtrise foncière.

575 La mise en valeur du patrimoine bâti et archéologique, bien entendu. La création de conditions favorables à la mobilité active et collective.

580 Puis, finalement, les prochaines étapes auxquelles on va vous convier. Donc on vise l'élaboration d'un projet de programme particulier d'urbanisme et donc avec toutes les analyses complémentaires, donc il y a beaucoup d'analyses qu'il reste à faire en termes de faisabilité technique et financière, été-automne 2019. Présentation de ce projet de PPU au Comité Jacques-Viger, donc qui est une instance consultative, à l'automne 2019. Des consultations publiques ou une consultation publique sur le projet de PPU début de l'année 2020. Puis, on vise finalement une révision finale, puis une adoption d'un document de planification type PPU à l'automne 2020. Puis ça termine donc la présentation de la Ville. Merci.

585

LA PRÉSIDENTE :

590 Merci. Écoutez, ce sera la pause pour une quinzaine de minutes. J'ai laissé deux minutes de jeu au représentant de la Ville, ils avaient beaucoup de choses à vous dire. Pendant ces quinze minutes-là, je suis sûre que vous avez déjà identifié des questions. Alors, je vous invite à aller vous inscrire pour avoir votre ordre de priorité pour poser votre question. Est-ce que la mécanique est claire pour tout le monde? Non? Elle n'est pas claire?

UNE PERSONNE DANS LA SALLE :

595

J'aimerais savoir, est-ce qu'il y a une sous-question à la question qu'on peut poser?

LA PRÉSIDENTE :

600 On verra. Tout est dans l'art de poser la question, n'est-ce pas? O.K.? Alors, on se revoit dans quinze minutes, s'il vous plaît.

605 **SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES**

REPRISE DE LA SÉANCE

LA PRÉSIDENTE :

610 Nous allons débiter la période de questions. Dans un premier temps, je suis désolée pour les personnes qui se sont rendues hier à la bibliothèque Saul-Bellow pour l'activité. Il y a eu une erreur. L'activité est prévue pour le 23 mars, ce n'était pas hier soir. Alors, ceux qui se sont présentés, il y a vraiment eu une erreur de transmission d'information.

615 Alors, je serais prête à commencer, si on me donne la liste. Voilà. Merci. J'inviterais madame Chantal Morissette, s'il vous plaît. Madame Morissette? Ah! Vous arrivez, voilà.

Mme CHANTAL MORISSETTE :

620 Je voudrais savoir qu'est-ce qui arrive avec le désert alimentaire? Dans ce coin-là, il n'y a pas beaucoup d'épiceries, il y a vraiment un désert alimentaire. Et je veux savoir aussi si des mini maisons, ça serait prévu dans votre projet?

625 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

Mme CHANTAL MORISSETTE :

630

Parce qu'il y a beaucoup de jeunes familles qui n'ont pas les moyens d'avoir des condos à 350 000 \$ et plus et moins. C'est ce que je voudrais savoir.

LA PRÉSIDENTE :

635

Merci. Alors, y a-t-il prévu de régler le désert alimentaire? Et de la place pour des mini maisons?

M. MICHEL SÉGUIN :

640

Pour répondre au désert alimentaire, il est un peu tôt pour arriver à toutes les activités commerciales qui vont être autorisées dans le secteur. La planification détaillée n'est pas encore faite mais ça fait partie de la préoccupation. C'est quelque chose qu'on a entendu.

645

Pour les mini maisons, ça m'étonnerait, je vais vous répondre, parce qu'on parlait de densité, de 80 logements à l'hectare. Si on arrive avec des mini maisons, ça ne veut pas dire que ça ne sera pas regardé, mais c'est pas la chose la plus regardée pour atteindre 80 logements à l'hectare.

Mme CHANTAL MORISSETTE :

650

O.K. Bien, c'est ce que je voulais savoir. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

655

Merci, Madame Morissette. Les commissaires qui sont avec moi et moi avons toujours le droit aussi de poser des questions.

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

660

Je comprends que l'arrondissement... Il y a la Ville qui a une politique de logement abordable et social, je comprends que l'arrondissement vient de récemment adopter comme un chapitre destiné à ça; est-ce que vous pouvez en parler un peu? Madame a parlé du besoin de logement pour les personnes à faible revenu.

665

M. MICHEL SÉGUIN :

670

Il y a la Politique d'inclusion de la Ville de Montréal qui part de... Si on a des modifications réglementaires, à partir de 100 unités d'habitation, l'arrondissement a complété cette politique-là en mars l'année dernière où elle a demandé s'il y a des modifications réglementaires ou des projets de développement qui arrivent en place de plus de 25 unités d'habitation jusqu'à 99, donc de compléter cette partie-là. On vise, un peu comme la Ville de Montréal, 15 % d'unités abordables et 15 % de logements sociaux. Sur site, idéalement. Sinon, il y a des coûts qui sont supplémentaires pour aller à l'extérieur des sites, soit construction, soit monétaire.

675

LA PRÉSIDENTE :

680

Madame Morissette, j'espère que ça a été un complément d'information utile pour vous. Ça va? C'est beau. J'inviterais monsieur Charles Mallory, s'il vous plaît. Bonjour, Monsieur Mallory!

M. CHARLES MALLORY :

685

Merci beaucoup. Je crois qu'il faut que ma question ait un petit préambule et il touche à un autre élément historique, la rivière Saint-Pierre, qui éventuellement a été recanalisée dans effectivement le canal Lachine. Cette rivière est beaucoup dans les nouvelles dernièrement

690 dans le dossier Meadowbrook. La seule partie de l'ancienne rivière qui voit toujours la lumière du
jour est au terrain de golf Meadowbrook et, dans les faits, les villes en amont font beaucoup pour
corriger les raccordements inversés, c'est-à-dire les connexions sanitaires à l'égout pluvial. On a
entendu tout à l'heure beaucoup concernant l'importance des surplus d'eau pluviale. Juste en
aval, l'égout traverse le coin du terrain Lachine-Est, donc il descend la côte et traverse.

695 Et alors, la question effectivement c'est dans la planification pour ce site, est-ce qu'on est
ouvert à considérer de faire un lien d'égout afin qu'un tronçon de l'ancienne rivière Saint-Pierre
puisse également voir la lumière du jour dans le terrain Lachine-Est?

700 **LA PRÉSIDENTE :**

On va poser la question. - Ils se concertent pour vous répondre, Monsieur.

M. MICHEL SÉGUIN :

705 C'est une question à long préambule.

M. KARIM CHAREF :

710 Non, pour donner une réponse intelligente surtout. Alors, effectivement vous parlez du
collecteur Saint-Pierre, donc la rivière Saint-Pierre qui a été canalisée historiquement dans un
collecteur qui porte le même nom, le collecteur Saint-Pierre. Ce collecteur ne passe pas dans le
secteur Lachine-Est; il passe un petit peu au nord. Donc, actuellement, c'est vraiment canalisé
dans un grand collecteur.

715 Ce dont on parle essentiellement, c'est la réhabilitation du ruisseau ou du fossé des
Sulpiciens qui a été historiquement creusé pour être collecté à l'ancienne rivière Saint-Pierre,
historiquement. Donc c'est ce petit ruisseau dont on vise la réhabilitation essentiellement. La

720 rivière Saint-Pierre, je comprends qu'il y a une volonté de la réhabiliter à certains endroits, notamment au niveau du golf Meadowbrook, mais dans le secteur Lachine-Est, la rivière Saint-Pierre, historiquement, ne passait pas par ce secteur, donc un petit peu au nord.

LA PRÉSIDENTE :

725 Voilà.

M. CHARLES MALLORY :

730 Puis-je?

LA PRÉSIDENTE :

Une sous-question?

735 **M. CHARLES MALLORY :**

Une petite sous-question.

LA PRÉSIDENTE :

740 Petite.

M. CHARLES MALLORY :

745 Selon les cartes que j'ai de la Ville, des égouts, l'égout connu au nom de Côte-Saint-Luc, l'égout Côte-Saint-Luc, qui descend la pente, selon les cartes, effectivement, il coupe le coin et il se joint sous le terrain du secteur canal Lachine. Alors, peut-être ils peuvent vérifier, parce qu'il

750 offre une opportunité d'avoir un peu d'eau naturelle dans le site pour rejoindre le canal comme élément de planification.

LA PRÉSIDENTE :

755 Je suis sûre, Monsieur Mallory, que les gens de la Ville vont regarder ça de plus près pour voir si c'est possible. D'accord?

M. CHARLES MALLORY :

760 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Merci. J'inviterais madame Marie-Claire Émond.

765 **Mme MARIE-CLAIRE ÉMOND :**

Bonjour!

LA PRÉSIDENTE :

770 Bonjour, Madame Émond!

Mme MARIE-CLAIRE ÉMOND :

775 J'aimerais savoir pour la ville-centre, le projet montréalais se situe à quel niveau dans les priorités budgétaires et dans les priorités...

LA PRÉSIDENTE :

780 Vous parlez de Lachine-Est.

Mme MARIE-CLAIRE ÉMOND :

785 Oui. Bien, le projet dont on parle, Lachine-Est.

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

790 **Mme MARIE-CLAIRE ÉMOND :**

Se situe à quel niveau pour la ville-centre? Se situe à quel niveau dans les priorités budgétaires et les priorités d'échéancier?

795 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Merci.

Mme LISE BERNIER :

800 Oui. On sait le secteur Lachine-Est, c'est un secteur de planification qui a été identifié comme prioritaire par l'administration qui est entrée en place en 2018. Donc c'est vraiment un secteur sur lequel il y a des mandats de poursuivre la planification et les investissements, une fois les analyses techniques et financières complétées. Dans le jargon de la gestion des projets à
805 la Ville de Montréal, le projet Lachine-Est ou la planification du secteur de Lachine-Est est rendu au dossier d'approbation A.

810 Donc le projet a été justifié, en opportunité, présenté aux élus en ce sens en cours de cette année avec la précision des interventions et des coûts des investissements requis, notamment des acquisitions, le cas échéant. Le dossier va ensuite passer au niveau d'approbation, niveau B qu'on appelle, le dossier d'approbation B qui permet le démarrage des premiers investissements donc qui sont prévus au programme triennal d'immobilisation. Donc, oui, c'est un des neuf secteurs prioritaires identifiés par l'administration en place.

815 **Mme MARIE-CLAIRE ÉMOND :**

Et en termes d'échéancier, en termes d'années?

820 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame?

Mme MARIE-CLAIRE ÉMOND :

825 Oui?

LA PRÉSIDENTE :

À moi.

830 **Mme MARIE-CLAIRE ÉMOND :**

835 Pardon, excusez-moi - c'est pas évident. En termes d'années, en termes où l'approbation risque d'être donnée par la ville-centre.

Mme LISE BERNIER :

840 En fait, il y a plusieurs... Dans le processus de réalisation, de planification puis ensuite de réalisation, il y a plusieurs jalons, il y a plusieurs étapes. Comme on l'a dit tantôt, c'est un 4 000 logements à terme à développer avec une absorption de peut-être 2-300 par année, on en a pour plus d'une vingtaine d'années. C'est sûr que les investissements municipaux vont suivre ou, en fait, vont paver le développement immobilier, si je peux dire, mais la planification fine de ça reste à faire sur la base des analyses de faisabilité.

845 Mais dès le programme triennal d'immobilisation en place 2019-2021, déjà il y a de l'argent qui est prévu en 2021 pour des montants notamment qui touchent, on l'a bien mentionné tantôt, la planification et la conception détaillée des infrastructures de gestion des eaux, donc les égouts puis tout ça. Avant même de penser subséquemment au réaménagement du boulevard Saint-Joseph.

850 Donc il y a toute une chaîne d'investissements qui sont requis pour arriver à soutenir le développement. Bien sûr – et mon collègue pourra compléter – il y a déjà un projet de développement résidentiel qui est en place, qui se développe. D'autres s'ajouteront à mesure que les terrains seront desservis. Donc il faut que ces aqueducs et égouts là soient remplacés
855 pour arriver à développer l'ensemble du site.

LA PRÉSIDENTE :

860 Je vous remercie beaucoup, Madame Émond.

Mme MARIE-CLAIRE ÉMOND :

Merci.

865 **LA PRÉSIDENTE :**

Moi, je profite de l'occasion, Madame Bernier, parce que vous avez utilisé le mot « jargon » et quand c'est votre métier, c'est plus facile, mais quand c'est pas le métier, c'est plus dur. Moi, je voudrais être sûre que les gens comprennent que vous avez expliqué dans une des
870 premières diapos qu'on passait d'une zone industrielle, un zonage industriel à un zonage mixte. « Mixte », qu'est-ce que ça veut dire? Ça veut dire logements, emplois, commerces? Voulez-vous définir ce que veut dire « mixte »?

875 **Mme LISE BERNIER :**

Je vais laisser mes collègues répondre à cette question. En termes de zonage actuel et de zonage à définir dans le cadre du PPU.

880 **M. MICHEL SÉGUIN :**

Il y a un zonage actuel qui couvre deux secteurs : le secteur Jenkins qui a une zone et le reste du secteur qui a une autre zone. « Mixte » a une prédominance résidentielle mais permet aussi certains types d'activités commerciales. C'est vraiment ce que ça veut dire. Donc on a les deux à l'intérieur.

885

LA PRÉSIDENTE :

Avec prédominance résidence.

890 **M. MICHEL SÉGUIN :**

Dans le cas particulier, avec une prédominance résidentielle.

LA PRÉSIDENTE :

895

Merci. Des questions?

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

900

Alors, vous commencez en incluant industriel ou est-ce que commercial inclut l'industriel?

M. MICHEL SÉGUIN :

905

Le commercial n'inclut pas l'industriel.

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

910

Alors là, il y a actuellement des industries en fonction, elles sont dérogatoires?

M. MICHEL SÉGUIN :

Tout à fait.

915

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

Et qu'est-ce que ça veut dire « dérogatoire » pour le public?

M. MICHEL SÉGUIN :

920

Ça veut dire qu'elles sont là par droits acquis. Advenant qu'ils cessent leurs activités ou advenant qu'il y a un feu ou une particularité, ils n'auront plus le droit de continuer, s'il y a un arrêt de plus de six mois. Donc c'est ce que ça veut dire. Donc l'idée, quand il y a eu une

925 modification réglementaire, c'était de tourner vers du résidentiel.

LA PRÉSIDENTE :

930 Merci beaucoup de la précision. Et j'inviterais monsieur Jonathan Théorêt, s'il vous plaît.
Je m'excuse, j'ai fait une erreur. C'est monsieur Richard Leonardo, s'il vous plaît.

M. RICHARD LEONARDO :

935 Bonjour!

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour!

940 **M. RICHARD LEONARDO :**

945 Je suis membre de la Société d'histoire de Lachine. Présentement je fais un projet qui va être effectué dans les prochaines années sur l'histoire bâti au complet de Lachine. Ma question est celle-ci. Est-ce qu'il serait possible d'aménager de l'espace pour loger la Société d'histoire de Lachine avec un centre d'étude et une salle de conférence pour nous et les autres associations de Lachine?

LA PRÉSIDENTE :

950 Alors, la question vous est lancée sur des lieux communautaires prévus.

M. MICHEL SÉGUIN :

955 On a parlé d'un pôle civique, des endroits qui étaient dans le quartier à définir. Les

activités qu'on va retrouver à l'intérieur ne sont pas encore complétées. L'analyse n'est pas complétée par rapport à ça. Est-ce que la réponse est oui ou non? Il est prématuré pour y répondre.

960 **M. RICHARD LEONARDO :**

Sous-question?

965 **LA PRÉSIDENTE :**

Sous-question, Monsieur Leonardo.

M. RICHARD LEONARDO :

970 Merci. Dans le complexe de la Dominion Bridge, il y a des bâtiments qui sont là. Il y a des bâtiments peut-être qui seraient disponibles comme acquisition. Pour justement compléter ma question sur les espaces pour les différentes associations de Lachine, est-ce que ça pourrait être considéré?

975 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous avez considéré acquérir des bâtiments industriels déjà existants?

M. MICHEL SÉGUIN :

980

La réponse, pour l'instant, c'est non. La Ville de Montréal a adopté un règlement sur la préemption et ce ne sont pas les bâtiments dont vous parlez. Donc c'est le secteur de Cintube et un secteur qui est au nord – excusez – à l'est de la Dominion Bridge qui ont été regardés et identifiés pouvant servir de pôle civique.

985

LA PRÉSIDENTE :

Donc ça ne touche pas Dominion Bridge.

990 **M. RICHARD LEONARDO :**

Au moins, ils peuvent y penser.

LA PRÉSIDENTE :

995

Merci.

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

1000

Je crois que les ponts roulants, une partie des ponts roulants, si je me souviens selon les informations que j'ai reçues, qu'il y a eu des démolitions de certains ponts roulants qui font partie du site de Dominion Bridge? Peut-être j'ai tort. Il y a eu une démolition l'année passée.

M. MICHEL SÉGUIN :

1005

Oui, effectivement, il y a un peu plus d'un an, il y a une partie des ponts roulants qui sont situés au nord du site, il y en a un peu plus de la moitié qui ont été démolis et détruits sans autorisation.

1010 **M. JOSHUA WOLFE, commissaire :**

Et les ponts roulants, ils sont affichés un peu partout dans les documents de la Ville. Ça veut dire que je pense que j'ai raison de penser que vous reconnaissez que ça fait partie du patrimoine industriel. Vos réglementations, vos contrôles sur la conservation du patrimoine, les

1015

ponts roulants, les démolitions des bâtiments qui ont un certain statut officieux, listés, en énumération dans le Plan d'urbanisme, par exemple, et d'autres façons qu'on reconnaît le patrimoine, est-ce que les ponts roulants sont assujettis aux réglementations?

1020 **M. MICHEL SÉGUIN :**

1025 Ils sont mentionnés spécifiquement dans le règlement de démolition qu'ils doivent au moins recevoir une demande avant qu'on puisse les autoriser. Et l'objectif, pour l'instant, n'est pas de les démolir, c'est de les conserver. Ils sont préservés et ils sont identifiés pour être préservés.

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

1030 Qu'est-ce qui est arrivé? Mais une démolition a eu lieu. Avant que monsieur applaudisse, il faut savoir que des démolitions ont eu lieu.

M. MICHEL SÉGUIN :

1035 Effectivement, il y a des démolitions qui ont eu lieu. On a pris une injonction en Cour supérieure. Après ça, il y a des amendes qui ont été données au propriétaire pour cet enjeu-là. Donc il y a des actions qui ont été prises pour l'arrondissement pour faire cesser l'activité et s'assurer que ça ne se reproduise plus.

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

1040 O.K. Alors, vous n'avez pas pu intervenir assez rapidement avec l'injonction pour empêcher la démolition?

M. MICHEL SÉGUIN :

1045

Quand on arrive en deuxième, on n'est jamais assez rapide. On est intervenu dans les trois heures qui ont suivi quand ça a été porté à notre connaissance. On a fait cesser les activités et l'injonction a été prise en fin de journée, ce vendredi-là. Donc il y a plusieurs demandes qui ont été faites, mais quand les ponts roulants étaient à terre, il n'y avait plus moyen de les reconstruire. On est désolé, on est malheureux de cette situation-là, mais c'est arrivé.

1050

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Question?

1055

Mme MICHELINE ROULEAU, conseillère de la Ville :

C'est juste une correction par rapport à la date qui a été mentionnée. Vous avez dit l'année dernière. C'était avant notre mandat d'élu, donc c'était pas l'année dernière, c'était avant les dernières élections.

1060

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Là, j'inviterais madame Lisa Debas.

1065

Mme LISA DEBAS :

Messieurs, Dames, bonjour!

1070

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour!

Mme LISA DEBAS :

1075

J'aimerais savoir quel sera l'impact du développement de ce quartier-là sur les pistes cyclables et plus particulièrement celle qui borde la rue Victoria, qui passe juste devant le nouveau quartier VillaNova? C'est un trajet qui nous permet d'aller tout droit de la 1^{ère} Avenue jusqu'au bord de la rue Saint-Joseph sans être interrompu. Nous sommes nombreux à passer

1080

LA PRÉSIDENTE :

1085

Des réponses là-dessus?

M. KARIM CHAREF :

1090

Merci pour la question. Alors, effectivement, la rue Victoria va être dans les années à venir complètement revue, repensée en connexion plus à l'est avec la rue Notre-Dame qui est en reconfiguration dans le secteur Turcot. Donc on a là tout un boulevard urbain qui se dessine à moyen terme, donc la rue Notre-Dame jusqu'à la rue Victoria, donc qui vont être repensées dans un contexte aussi où l'échangeur Saint-Pierre va être reconstruit. Donc cette épine dorsale va accueillir une piste cyclable nécessairement et, actuellement, effectivement, il y a une piste cyclable qui s'interrompt; elle va être réintroduite, elle va être formalisée de façon plus officielle

1095

dans le cadre du réaménagement de la rue Victoria.

Mme LISA DEBAS :

1100

O.K. Donc, on en aura une qui va rester là, être réaménagée, mais...

M. KARIM CHAREF :

Oui.

1105 **Mme LISA DEBAS :**

... maintenue. C'est ça. Améliorée probablement.

1110 **M. KARIM CHAREF :**

Exact.

Mme LISA DEBAS :

1115 Et est-ce qu'il aura...

LA PRÉSIDENTE :

Madame?

1120

Mme LISA DEBAS :

Pardon.

1125 **LA PRÉSIDENTE :**

Il n'y a pas de sous-question toujours. Est-ce que c'est une sous-question ou...

Mme LISA DEBAS :

1130

C'est une sous-question. C'est-à-dire, est-ce que le projet a des pistes cyclables d'envisagées à l'intérieur de ce développement-là, c'est tout. Toujours par rapport aux pistes cyclables.

1135 **LA PRÉSIDENTE :**

Il dit que la rue Victoria... Oui?

1140 **M. KARIM CHAREF :**

Il y a une volonté d'irriguer le secteur en piste cyclable. On parle que ce soit en bordure du canal de Lachine, des fois c'est pas toujours un défi mais il y a cette volonté. La rue Victoria aussi. Donc il y a une volonté d'avoir une piste cyclable permanente, bien aménagée.

1145 **Mme LISA DEBAS :**

Je vous remercie beaucoup, Messieurs, Dames.

1150 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, Madame. J'inviterais monsieur Jonathan Théorêt, s'il vous plaît. Je suis désolée de vous avoir fait lever deux fois.

1155 **M. JONATHAN THÉORÊT :**

1160 Il n'y a aucun problème. Bonjour, Madame la présidente! Jonathan Théorêt, citoyen de Lachine et également directeur du GRAME, un organisme en environnement à Lachine. Ma question va porter sur le transport collectif et est assez précise. C'est-à-dire, précise, non. Il y a bien des éléments de réponse, il y en a plusieurs que je connais, j'aimerais entendre quelles sont les propositions.

Alors, qu'est-ce que ça prend dans ce secteur pour que nous ayons à Lachine, évidemment dans ce secteur plus particulièrement, mais pour l'ensemble de la desserte de

1165 Lachine, un transport collectif performant? C'est quoi les paramètres clés du bâti que ça prend pour que ça marche un transport collectif structurant dans Lachine, pour pas qu'il y ait plus de véhicules notamment qu'actuellement?

APPLAUDISSEMENTS DANS LA SALLE

1170

LA PRÉSIDENTE :

1175 Merci. Écoutez, c'est très sympathique d'applaudir les gens, mais si, un jour, il y a des gens qui huent d'autres personnes, je vais être obligée de sévir. Alors, je vous demanderais de ne pas applaudir pour pas que je sois obligée de dire qu'on ne peut pas huer le monde. Est-ce que ça vous va? O.K., merci.

M. KARIM CHAREF :

1180 Merci pour votre question. Effectivement, la question de la mobilité, de façon générale, est centrale dans le secteur, on le sait. J'ai mentionné la rue Victoria. L'intention, c'est d'y voir un axe de transport collectif structurant. Pour l'instant, on ne parle pas de technologie mais on parle vraiment d'une épine dorsale, transport collectif rue Victoria jusqu'à la rue Notre-Dame, qui se prolonge en plus, plus vers l'est.

1185

1190 Il y a actuellement, comme vous le savez, une gare qui est considérée comme temporaire mais qui est malheureusement sous-utilisée ou mal utilisée parce qu'elle est difficilement accessible. Peut-être que son positionnement doit être revu, mais on a là une opportunité peut-être de l'améliorer, d'assurer une meilleure accessibilité à cette gare, de meilleurs aménagements aux abords de cette gare.

1195 Puis, je ferai un clin d'œil à nos élus. Il y a cette intention d'avoir la ligne rose du métro, donc ça fait partie des choses qui sont regardées de façon sérieuse, de façon à ce que le métro puisse se rendre dans le secteur, puis avoir une station dans le secteur.

M. JONATHAN THÉORÊT :

1200

À l'intérieur de ma question, juste préciser, je voulais les paramètres clés au niveau du bâti, les bâtiments qui devront se situer là, qu'est-ce qu'on devrait s'assurer d'avoir comme cadre bâti pour que le transport collectif soit bien justifié?

M. KARIM CHAREF :

1205

Bien, le corollaire du transport qu'on appelle efficace lourd, ça prend une certaine masse critique de densité. Ça prend une densité minimum pour justifier du transport collectif efficace et lourd. Cette densité, actuellement, on regarde au Schéma d'aménagement, on parle de 80 logements à l'hectare, donc c'est comme un minimum qu'on devrait avoir. Donc c'est toute la question de la densité qui est donc liée avec cette question de transport collectif. Puis, il y a la réelle volonté d'avoir un quartier qui soit d'une certaine densité dans ce quartier, pour justement justifier les investissements publics. Parce que le transport collectif, c'est, au final, des investissements publics.

1210

M. JONATHAN THÉORÊT :

1215

Je vous remercie infiniment.

LA PRÉSIDENTE :

1220

Merci. Oui, Monsieur Wolfe?

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

Si vous me permettez, deux questions.

1225 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, Monsieur Wolfe.

1230 **M. JOSHUA WOLFE, commissaire :**

Une sur l'actualité. La fréquence actuelle de train, du train de banlieue qui passe, qui arrête à cette gare temporaire?

1235 **M. MICHEL SÉGUIN :**

Je n'ai pas la fréquence actuelle mais c'est à quelques reprises le matin et quelques reprises en fin de journée.

1240 **M. JOSHUA WOLFE, commissaire :**

À peu près? Quand vous dites « quelques », trois ou quatre?

M. MICHEL SÉGUIN :

1245 C'est quatre ou six. Ce n'est pas une fréquence importante.

LA PRÉSIDENTE :

Matin et soir. Donc il n'y en a pas l'après-midi.

1250 **M. MICHEL SÉGUIN :**

Non. Il n'y en a pas la fin de semaine.

1255 **M. JOSHUA WOLFE, commissaire :**

Et nous parlons toujours d'une certaine densité résidentielle pour attirer, pour justifier un transport en commun efficace. Mais on ne parle jamais de zone d'emploi pour parler de quelle densité d'emploi? Est-ce qu'il y a des critères, des balises, des seuils pour le nombre d'emplois pour attirer le transport en commun efficace?

1260

M. KARIM CHAREF :

Si je peux me permettre, en fait, effectivement, la question de densité devrait être élargie. On parle davantage de densité d'activités humaines. Donc c'est du résidentiel, puis le secteur d'emploi, commerces, effectivement. Mais, effectivement, la question de la densité devrait être plus englobante pour justifier du transport collectif efficace.

1265

Dans le secteur Lachine-Est, la volonté est clairement d'avoir un secteur à dominante résidentielle, certes, mais avec des lieux d'emploi, puis de commerces.

1270

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

Merci.

1275

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Ça va? Alors, j'inviterais Marie-France Le Couédic. Non. C'est parce que si je permets qu'on fasse ça de la salle, on ne s'en sortira pas. D'accord? Merci.

1280

Mme MARIE-FRANCE Le COUÉDIC :

Bonjour!

1285 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour!

1290 **Mme MARIE-FRANCE Le COUÉDIC :**

1295 Alors, je ne savais pas que la question allait venir sur le transport. C'est ma question. Moi, je suis toute contente d'avoir la gare du Canal qui n'est pas très loin de chez moi. Maintenant, on en a parlé tout à l'heure, au point de vue des horaires, les horaires sont faits actuellement pour des gens qui travaillent. Moi, je suis retraitée, mais j'aimerais bien profiter quand même de ce moyen pour aller en ville et je sais que le dernier horaire l'après-midi, c'est 13 h 45. Alors, c'était ma question, je ne sais pas si vous pouvez y répondre. Est-ce qu'il va y avoir des horaires ajoutés? Parce que moi, je serais très contente de profiter de cette gare-là pour partir l'après-midi en ville, à Montréal. Et quand? Vu mon âge, j'aimerais bien pouvoir en profiter un peu. Parce que si on attend tout le développement, le nouveau développement... Je
1300 crois que ma dernière chance, c'est de partir à 1 h 45 l'après-midi, si je veux aller à un spectacle le soir.

LA PRÉSIDENTE :

1305 Oui, Madame. Je suppose que la réponse va aller sur la densité, mais on va aller vérifier l'info.

M. MICHEL SÉGUIN :

1310 Je vous répondrais en deux temps. Parce que la gare a été d'abord mise comme mesure d'atténuation pour les travaux sur l'échangeur Turcot. Donc c'était pour prendre une partie des automobilistes, pour libérer la route. Et à l'AMT – Exo maintenant qui a remplacé l'AMT – fait des comptages pour comprendre, pour savoir si sa gare fonctionne bien. Donc on va continuer à leur

1315 mettre de la pression pour qu'ils augmentent les horaires, qu'il y en ait de plus en plus. Parce que c'est eux les gestionnaires en bout de ligne. Mais cette gare-là n'a pas nécessairement à voir avec la densité, on veut qu'elle demeure. Parce que c'est un plus pour le quartier, mais on va aussi pousser pour qu'ils augmentent.

1320 **Mme MARIE-FRANCE Le COUÉDIC :**

D'autres horaires, s'il vous plaît. Parce que justement, je pensais à me départir de ma voiture, moi, pour qu'il y ait moins d'autos. Et le système d'autobus, bon, les autobus rapides sont ralentis aussi forcément à cause de la construction. Donc j'ai déjà expérimenté deux fois la gare du Canal et puis j'ai été très contente.

1325

LA PRÉSIDENTE :

Mais je vous remercie beaucoup, Madame Le Couédic. Mais si vous voulez nous expliquer plus votre expérience et de ce que ça veut dire, moi, je vous inviterais à nous soumettre un mémoire qui peut être écrit, mais qui peut être une présentation orale lors de la séance d'audience. Mais, là, je suis obligée de vous couper parce que c'est vraiment une période de questions.

1330

1335 **Mme MARIE-FRANCE Le COUÉDIC :**

Merci. Vous m'assurez qu'elle existe encore et puis qu'il y a peut-être des chances qu'il y ait d'autres horaires l'après-midi. Je suis bien contente.

1335

1340 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup, Madame. J'inviterais monsieur Yves Daoust, s'il vous plaît.

1340

M. YVES DAOUST :

1345

Bonjour à tous!

LA PRÉSIDENTE :

1350

Bonjour!

M. YVES DAOUST :

1355

Merci de l'opportunité qu'on puisse s'exprimer sur le dossier. Et personne peut être contre l'idée de revitaliser un territoire mais qui, de ce que je comprends, s'avère aussi un nouveau dortoir. Je suis un petit peu déçu d'un usage...

LA PRÉSIDENTE :

1360

Monsieur Daoust, je vais vous arrêter.

M. YVES DAOUST :

1365

Oui. Oui, mais...

LA PRÉSIDENTE :

Parce que là, on n'est pas dans le préambule...

1370

M. YVES DAOUST :

D'accord.

LA PRÉSIDENTE :

1375

... puis on est dans l'opinion. L'opinion, c'est dans un mois.

M. YVES DAOUST :

1380

Je suis d'accord.

LA PRÉSIDENTE :

1385

O.K.? Merci.

M. YVES DAOUST :

1390

En fait, cette zone est enclavée par la rue Victoria, Saint-Joseph, 6^e Avenue, puis ce qui aboutit vers l'échangeur, le viaduc donnant vers anciennement Ville Saint-Pierre et la rue Notre-Dame, c'est déjà grandement bouchonné. Et là, on ajoute une densification résidentielle à prédominance, sans pôle d'emploi qui pourrait conserver les gens et éviter des va-et-vient de sortir de cette enclave.

1395

Est-ce qu'il y a une étude d'impact sur la mobilité globale de l'ensemble du projet, une fois que le tout serait construit, compte tenu des infrastructures environnantes et de la déficience des moyens de transport en commun, comme le train de l'AMT qui a très peu de fréquence et carrément pas accessible universellement et que ça prend 100 marches à monter pour y accéder. Les personnes, ça ne demande pas juste des personnes en fauteuil roulant, des personnes âgées, des problèmes articulaires, de monter 100 marches et descendre, c'est tout un défi.

1400

LA PRÉSIDENTE :

Je vous crois.

1405

M. YVES DAOUST :

Donc la question principale, c'est s'il y a une étude d'impact de planifiée sur l'ensemble du projet compte tenu des infrastructures et de l'échangeur Turcot et de l'échangeur Saint-Pierre à venir, en fait, de l'ensemble du dossier.

1410

LA PRÉSIDENTE :

Merci, Monsieur Daoust, votre question est claire.

1415

M. MARTIN ROY :

En fait, il y a une étude d'impact qui a été faite sur la base d'une hypothèse – je ne me souviens pas du nombre de logements mais c'était 4 000, je crois, unités ou davantage – qui est sur le site, qui est disponible, qui faisait ressortir des problèmes qui existent déjà, qui vont... la situation, on s'entend, sera pire avec le développement si rien n'est fait.

1420

Mais il y a un certain nombre de pistes de solution qui étaient mises de l'avant. Entre autres, il a été question de la rue Victoria qui pourrait être réaménagée puis accueillir éventuellement des voies réservées pour le transport collectif. C'est dans le cadre du réaménagement de l'échangeur Saint-Pierre, on est dans un horizon très lointain, mais il y a des choses qui peuvent être bonifiées. Entre autres, actuellement, il y a beaucoup de camions qui quittent des parcs industriels, qui ne peuvent pas accéder directement à l'autoroute 20, donc qui se retrouvent sur le réseau local qu'ils contribuent à engorger. Donc il y a ces éléments-là par rapport au réseau routier.

1425

1430

1435 Sinon, dans le cadre de l'aménagement du secteur, c'est sûr qu'il faut faire beaucoup d'efforts pour... Disons que l'accès à la gare, c'est un parcours du combattant au moment où on se parle. Donc il faut mettre en place des mesures qui vont permettre aux gens de circuler, d'atteindre la station. Bon, il n'y a pas de débarcadère entre autres. Le rabattement des bus, d'avoir un réseau cyclable qui vient alimenter la gare, puis ne serait-ce que de verdir puis d'avoir une trame de rues qui permet aux gens de se rendre dans un environnement agréable.

1440 Ça fait qu'il y a tout un cocktail de mesures, je pense, à intégrer dans la planification, puis après ça, c'est de voir aussi avec la STM et les partenaires comment on peut maximiser l'utilisation de cette gare-là.

1445 En termes d'utilisation du sol, on ne parle pas de faire un quartier qui soit essentiellement, on parle d'une dominante résidentielle, mais il y a une volonté aussi d'avoir des activités. On a parlé du commerce mais on pense aussi à de l'industrie légère. Il faut trouver une... Il y a un défi qui est d'essayer d'occuper les bâtiments industriels qui ont une valeur patrimoniale, qui accueilleraient des activités qui prenaient beaucoup d'espace. Peut-être de faire du multilocatif avec des petites entreprises mais qu'il y ait aussi, que ça devienne une destination aussi, pas juste un endroit que les gens quittent le matin où ils reviennent le soir. Ça permet de
1450 solutionner un petit peu aussi... Ça contribue à réduire les problématiques de circulation. Mais je pense qu'il y a une série de mesures qui devront être intégrées à la planif.

LA PRÉSIDENTE :

1455 Monsieur Daoust, moi, je veux juste aussi vous dire que sur le site dédié à la commission, il y a déjà des documents, dont une étude des déplacements, qui pourraient vous être utiles.

1460 J'ai aussi une demande de correction dans une réponse. Un représentant a parlé de la reconstruction de l'échangeur Saint-Pierre. Or, le ministère des Transports nous dit que la décision n'est pas prise. Ça pourrait être une reconstruction ou une réfection majeure. Donc il faut aussi... Et on me demande de faire la correction au verbatim. D'accord?

M. YVES DAOUST :

1465 J'avais une toute petite sous-question.

LA PRÉSIDENTE :

1470 Une sous-question.

M. YVES DAOUST :

1475 Vous parlez d'améliorer la mobilité du secteur en élargissant ou en ajoutant des corridors sur la rue Victoria. Mais est-ce que d'élargir ce tronçon-là va répondre à l'entonnoir que ça amène, à savoir l'entrée de la 20 vers l'ouest ou l'est vers le Pont Mercier? Est-ce que ça va rendre plus fluide parce que c'est plus large, mais rendu au bout, ça bouchonne. En termes de capacité d'accueil.

M. MICHEL SÉGUIN :

1480 En gros, l'étude mentionnait deux choses. Si vous arrivez dans les conclusions, ça prend un axe clair qui est d'est-ouest et ça va prendre aussi prendre un axe nord-sud qui n'existe pas. Donc si on réussit à hiérarchiser correctement, ça va aider la fluidité, puis ça va permettre – et dans le cas présent, en élargissant – ça va permettre de bien passer d'est en ouest. Donc ça devrait éliminer la partie bouchon où le monde sait pas s'ils sont mieux sur Victoria ou Saint-Joseph, puis qu'on arrive à un endroit où ça ferme.

1490 Je voudrais juste en profiter pour régler une petite question. La mixité d'usages, en répondant à la question du commissaire tantôt, c'est le zonage actuel. Dans la planification, on a plein d'ouvertures. Oui, il va y avoir du résidentiel mais ce n'est pas que ça. Donc c'était juste de s'assurer que... Je répondais à une question de ce qu'on a actuellement, mais la planification

veut aller vers autre chose.

1495 **M. YVES DAOUST :**

Merci pour les réponses.

1500 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous invite, Monsieur Daoust, à consulter l'étude qui existe sur la circulation. Madame Sauvage aurait une question.

1505 **Mme DANIELLE SAUVAGE, commissaire :**

Vous avez parlé d'un pôle d'équipements collectifs où on retrouverait un centre communautaire, sportif, des écoles, des garderies ou etc. Est-ce que vous avez identifié sur le territoire un lieu géographique où pourrait être bâti ce pôle d'équipements collectifs?

1510 **M. MICHEL SÉGUIN :**

1515 La réponse, oui, il y a des endroits qui ont été regardés et identifiés. D'ailleurs, la Ville de Montréal a adopté le règlement de préemption sur deux sites qui sont dans Lachine-Est. Donc, oui, il y a des endroits qui sont regardés. Je ne sais pas si sur cette carte-là, si on peut les visionner facilement. Il y en a un...

LA PRÉSIDENTE :

1520 Il faut avoir des bons yeux.

M. MICHEL SÉGUIN :

1525 ... qui est à peu près ici, dans le secteur... Il y en a un qui se situerait à peu près à cet endroit-là, qui est plus ou moins le secteur de la Cintube actuellement. Puis, il y en a un deuxième, vous avez la rue George-V qui est ici, qui se situe le long de George-V entre Victoria et Saint-Joseph.

Mme DANIELLE SAUVAGE, commissaire :

1530 Donc le premier que vous avez mentionné, c'est un centre qui pourrait desservir également la population laSalloise, l'autre côté du canal.

M. MICHEL SÉGUIN :

1535 Tout à fait. C'est un des objectifs qui est visé. La nouvelle clientèle de Lachine, la clientèle actuelle de Lachine et le secteur de LaSalle qui est à proximité.

Mme DANIELLE SAUVAGE, commissaire :

1540 Quand on parle de voisin, de clientèle avoisinante, il y a la clientèle de Saint-Pierre, enfin qui fait partie de Lachine maintenant, est-ce qu'il y a quelque chose dans le projet qui est prévu pour faire un arrimage avec ces citoyens et citoyennes-là?

M. MICHEL SÉGUIN :

1545 Je vais vous répondre que oui, l'enjeu nous appartient et on ne voit pas très bien sur cette carte-là mais la façon de traverser sous l'échangeur Saint-Pierre est la partie la plus compliquée. Donc la partie Saint-Pierre est enclavée par deux chemins de fer, est enclavée par l'autoroute 20 en surélevé. Donc, oui, je vais parler pour l'arrondissement dans le cas présent,

1550

parce qu'il y a une résolution qui est sortie dans laquelle on demande la reconstruction de l'échangeur pour pouvoir désenclaver, pouvoir travailler à désenclaver. Donc c'est une des démarches qui est en place. Est-ce qu'on va se rendre jusque là? Les études ne sont pas complétées au niveau du ministère.

1555

Mme DANIELLE SAUVAGE, commissaire :

Merci.

1560

LA PRÉSIDENTE :

Voilà. Merci.

M. KARIM CHAREF :

1565

S'il vous plaît?

LA PRÉSIDENTE :

1570

Pardon. Oui, Monsieur?

M. KARIM CHAREF :

1575

Un complément d'information. Il y a des discussions actuellement avec le ministère des Transports dans le cadre du réaménagement de l'échangeur, donc avec la Ville. Le message qui est transmis au ministère des Transports, c'est justement d'assurer cette connexion de désenclavement du quartier Saint-Pierre, puis de le rattacher au reste de Lachine. Donc ça fait partie des discussions que la Ville fait avec le ministère des Transports pour assurer justement ce maillage. Puis, là, quelles que soient les solutions qui vont être retenues par le ministère des

1580

Transports, on veut s'assurer que cette connexion soit assurée.

LA PRÉSIDENTE :

1585 Merci. J'inviterais madame Sonja Susnjar, s'il vous plaît.

Mme SONJA SUSNJAR :

1590 Bonjour à tout le monde, Madame la présidente, Madame la commissaire, Monsieur le
commissaire et toute l'assistance! Alors, moi, aujourd'hui, ma question est au niveau justement
de la mobilité. Alors, la dame qui voulait aller au centre-ville plus facilement, si elle part à 13 h 45,
il va falloir qu'elle revienne pour 18 h 15 parce qu'il n'y a aucun service le soir. Quand j'ai eu... Au
Glen, à l'hôpital Glen, j'ai eu un test en fin de semaine, je me réjouissais que j'allais pouvoir
1595 prendre le train. Mais, non, ça marche pas les fins de semaine non plus. Le matin, il y a quelques
départs vers le centre-ville, uniquement qu'un retour à 9 h 30 du centre-ville et le dernier, ensuite,
il y a comme deux départs vers le centre-ville dont le dernier à 13 h 45 et en fin d'après-midi, tous
les trains reviennent du centre-ville. Alors, ce que ça fait souvent, c'est que si je vais à l'hôpital,
j'ai rendez-vous, si je manque le retour – il y a un retour à 12 h 20 – si je le manque, mais là, je
suis prise jusqu'à 4 h. Alors...

1600

LA PRÉSIDENTE :

Je comprends que c'est compliqué.

1605

Mme SONJA SUSNJAR :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1610

Mais je vous amène à votre question.

Mme SONJA SUSNJAR :

1615

Oui. Alors, moi, la question que je me pose, puis ça fait longtemps que j'en parle, c'est parce que moi je ne comprends pas comment il se fait qu'on parle d'une zone TOD – *Transit Oriented Development* – avec une densité de 80 logements à l'hectare, alors que je ne vois pas de moyen de transport pour le justifier?

1620

Sur la ligne Candiac de train, il y a à peu près un kilomètre de là, il y a une gare à LaSalle qui est également désignée une zone – autour de ça, il y a également une zone TOD comme ici, comme à Montréal-Ouest, et il y a eu une consultation publique de l'OCPM pour le projet Wanklyn à LaSalle, il s'agissait de 786 logements – le rapport qui est sorti en février 2016 – où les commissaires ont trouvé que sur la ligne de train qui était comme à l'origine de la désignation TOD du secteur, il n'y avait pas suffisamment de service pour desservir 786 logements. Et la

1625

mairie de LaSalle m'a confirmé dernièrement – parce que j'habite à LaSalle...

LA PRÉSIDENTE :

1630

Je vous rappelle à votre question.

Mme SONJA SUSNJAR :

1635

Oui. On m'a confirmé qu'on a encore l'intention à LaSalle, à à peu près un kilomètre de là, de construire 2 124 logements au moins parce que c'est un TOD, alors que l'OCPM a dit que les citoyens avaient droit en amont d'un moyen de transport avant de dire : « On ne construit pas avant d'avoir le transport. »

1640 Alors, moi, je me demande toujours... Parce que, dernièrement, cet été, on a eu de la
misère à sortir de chez nous tellement il y a de la construction. Il ne faut pas oublier qu'on est à
l'entrée du Pont Mercier avec tout ce que ça veut dire, et parfois, on a de la misère à sortir de
chez nous. Mon conjoint a manqué des événements sportifs parce qu'en 20 minutes, on avait
1645 bougé d'un coin de rue alors que ça n'arrivait jamais auparavant. Même que je commence à
avoir des inquiétudes au niveau de l'accessibilité pour les ambulances. Il y a des fois où j'ai de la
misère à arriver chez nous, puis on a de la misère à sortir de chez nous parce que je suis à côté
de...

LA PRÉSIDENTE :

1650 Madame, votre préambule est très long.

Mme SONJA SUSNJAR :

1655 Oui, excusez.

LA PRÉSIDENTE :

On va revenir à la question, s'il vous plaît.

1660 **Mme SONJA SUSNJAR :**

Oui. Alors, j'aimerais qu'on m'explique sur quoi on se base pour justifier les densités de
80 logements à l'hectare, qui est censé être basé sur un transport en commun qui, d'après ce
que je vois, est inexistant. La gare est temporaire en plus.

1665

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Merci. Une réponse? Est-ce que c'est l'œuf ou la poule ou la poule avant

1670 l'œuf? C'est un peu ça, la question.

M. KARIM CHAREF :

1675 Merci pour votre question, Madame. Effectivement, ce n'est pas parce qu'on a une gare qu'on a un TOD. Ça, on le sait. La question du TOD, il faut la voir comme un objectif. C'est un objectif à atteindre. Alors, la question du 80 logements à l'hectare de densité minimum, c'est l'objectif vers lequel on voudrait tendre, mais on est tout à fait d'accord avec vous qu'actuellement, on ne peut pas parler de TOD à Lachine. On est tout à fait d'accord avec vous. C'est pour ça que le TOD, on le voit davantage comme un objectif à atteindre, un objectif ultime sur lequel on voudrait travailler à travers les principes de mise en valeur qu'on met de l'avant.

1680

Mme LISE BERNIER :

1685 On comprend aussi – juste en complément – on comprend aussi que la desserte, ce que vous soulevez, qui est fort pertinent, c'est que la desserte en train est insuffisante dans la planification de la RTM – l'ancienne AMT – pour justement répondre à cette densification-là. Mais le Plan métropolitain de développement qui a défini ces TOD-là le voit effectivement comme un objectif et dans le but aussi de soutenir, par les organismes qui s'occupent de transport, l'augmentation de la desserte sur les infrastructures.

1690

Parce qu'actuellement, effectivement, il n'y a pas – l'autre personne le soulevait tantôt aussi – il n'y a pas beaucoup de trains qui circulent vers le centre-ville sur cet axe-là. Il y a probablement aussi toutes sortes de défis de gestion des trains à la gare, de retours, que je ne connais pas mais que les instances qui planifient puis qui gèrent le réseau ont particulièrement ces défis-là.

1695

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Wolfe.

1700

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

1705 Madame a parlé de la réalité. Vous avez parlé des objectifs et de soutien que le PMAD, si j'ai compris, pour vous paraphraser, les élus ont décidé en adoptant – les élus de la métropole – en adoptant le PMAD, de soutenir les gens qui fournissent le transport en commun. Mais est-ce qu'il va y avoir du transport en commun? Je veux dire, la fréquence n'est pas suffisante actuellement. On a les objectifs de construire, comme madame a décrit, pas seulement ici mais à LaSalle et un peu plus loin, d'ajouter des usagers potentiels. Qui va décider d'offrir le service de transport en commun plus fréquent?

1710

M. KARIM CHAREF :

1715 Bien, dans le cas qui nous intéresse, c'est définitivement la RTM, donc qui a la responsabilité de cette gare, il lui revient d'améliorer le service et de revoir la fonctionnalité de cette gare actuellement. Puis, la RTM étant un partenaire de la Ville, puis la CMM effectivement, donc il va y avoir des discussions pour s'assurer que cette gare devienne plus efficace, puis plus profitable pour la population actuelle, puis pour celle qui va s'installer dans ce nouveau secteur.

1720

Mme SONJA SUSNJAR :

Une petite sous-question, toute petite?

1725

LA PRÉSIDENTE :

Petite, petite, petite, petite.

1730

Mme SONJA SUSNJAR :

Oui. Écoutez, mes parents ont acheté un duplex à LaSalle en 1978 parce qu'on leur avait dit que le métro s'en venait juste à côté. Ça faisait 40 ans l'année dernière. Est-ce qu'on peut me

garantir, parce qu'entre autres dans vos informations...

LA PRÉSIDENTE :

1735

Madame, ce que j'ai compris, c'est que les représentants ici ne peuvent pas vous garantir, ce n'est pas de leur ressort. C'est ce que j'ai compris là. Donc ils ne pourront pas rien vous garantir ici.

1740

Mme SONJA SUSNJAR :

Ça fait longtemps que je demande un changement au PMAD mais je suis comme la voix dans le désert.

1745

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Mais là, c'est parce qu'on est en période d'information.

Mme SONJA SUSNJAR :

1750

Oui, oui.

LA PRÉSIDENTE :

1755

Je comprends votre problématique. Ça serait bien que lors des audiences vous veniez nous en parler longuement pour qu'on puisse essayer, comme commissaires, de favoriser le transport. Mais là, actuellement, on est en période d'information.

Mme SONJA SUSNJAR :

1760

J'arrêtera là. Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

1765 Merci beaucoup, Madame. J'inviterais Ron Rayside, s'il vous plaît. Bonjour!

M. RON RAYSIDE :

1770 Ron Rayside. Je n'habite pas le secteur mais on a préparé un document pour le forum citoyen 2018, un peu tout le contexte. On intervient beaucoup dans le milieu social et communautaire.

1775 Mais ma question concerne l'ensemble du secteur, parce qu'on a parlé un peu de densité, les 80 logements par hectare, et j'aimerais savoir – et peut-être si c'est trop complexe, à moins que ça soit sur le site de l'Office de consultation – ce que j'appelle les effets de levier. Ça veut dire que dans la réglementation, autant la densité que l'élément d hauteur est déjà entre guillemets « donné » pour les secteurs en développement, en construction. Mais pour les secteurs qui ne le sont pas, c'est quoi le pouvoir d'imposer beaucoup de ce que sont les demandes dans la salle, les demandes à travers la consultation publique en termes de services publics, en termes des écoles, s'il y a lieu. Ça veut dire que c'est la notion de l'effet de levier. Est-ce que tout le zonage est déjà en place pour l'ensemble de Lachine-Est ou est-ce qu'il reste les bouts où il y a encore cette capacité-là que la Ville a un espace de négociation, ce que j'appelle?

1780

LA PRÉSIDENTE :

1785 D'accord. Alors, est-ce qu'il reste de l'espace pour des leviers? Est-ce que le zonage est tout fait d'avance? C'est la question.

M. MICHEL SÉGUIN :

1790 Pour répondre à la question, normalement, il y a toujours un zonage sur le territoire.

1795 L'objectif, c'est de requalifier le secteur. Donc à votre question : « Est-ce qu'il y a de la place? »
La réponse, c'est oui. C'est ça l'objectif du Plan particulier d'urbanisme, donc c'est de développer, de requalifier, de ramener un nouveau zonage avec un Plan directeur qui va prévoir et prendre en considération ce qu'on entend aujourd'hui. Il y a des études qui ont été faites mais l'objectif, c'est d'aller chercher l'input des citoyens pour avoir la meilleure planification de ce qui va s'en venir pour, on parlait de 20, 25 ans à venir. Donc il y a quelque chose. Vos effets de levier, la réponse est oui, il y a de la place.

1800 **LA PRÉSIDENTE :**

Il y a de la place parce que le PPU n'est pas écrit. C'est ça qu'il faut comprendre. On est en consultation avant le PPU.

1805 **M. RON RAYSIDE :**

Comme dans beaucoup de cas, ils décident de revenir en arrière dans le zonage pour baisser, par exemple, la densité. C'est possible d'augmenter.

1810 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça, c'est un commentaire ou une question, Monsieur Rayside?

1815 **M. RON RAYSIDE :**

C'est une question par rapport à qu'est-ce que ça veut dire « on a le levier ». Je vais attendre, je vais arrêter là.

1820 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Merci beaucoup, Monsieur Rayside. Ève-Caroline Pomerleau.

Mme ÈVE CAROLINE POMERLEAU :

1825

Merci. Merci pour la présentation. Je suis contente de voir que l'idée de la mixité du tissu urbain est une valeur, donc que ça semble être vraiment...qu'il y ait vraiment une réflexion qui s'articule autour de ça. Mais ce que je constate, notamment dans Griffintown, c'est que c'est souvent un vœu pieux. Donc, oui, il y a ce désir-là mais que la mise en place vraiment d'une mixité, d'une vraie mixité, c'est une autre paire de manches.

1830

Je voulais voir quel genre de mesures incitatives on pouvait mettre en place? Est-ce que c'est une réflexion qui est là aussi de dire, bon, comment on fait pour encourager des commerces à s'installer. Je regarde juste sur la rue Notre-Dame le nombre de commerces non occupés. Donc je me questionne sur est-ce que ça va demeurer un vœu pieux ou si on va vraiment mettre des efforts pour que ça se produise?

1835

LA PRÉSIDENTE :

1840

Merci, Madame.

M. MICHEL SÉGUIN :

J'aurais tendance à vous répondre que pour la rue Notre-Dame, il y a eu une grande modification, parce qu'avec le PRAM qui s'est appliqué dans les deux dernières années, ça s'est beaucoup amélioré, ça a changé le dynamisme. Il reste encore quelques locaux vacants mais on peut voir un effet d'entraînement très important.

1845

Mme ÈVE CAROLINE POMERLEAU :

1850

Il en reste plusieurs.

M. MICHEL SÉGUIN :

1855 Il y a de grands efforts qui ont été portés, et portés par une volonté de l'arrondissement, et portés par le projet de Lachine-Est qui s'en vient. Il y a plusieurs personnes qui veulent se positionner.

1860 La mixité, je ne pense pas que ce soit un vœu pieux. C'est vraiment quelque chose qui est regardé. On a l'occasion d'avoir un immense secteur, on parle d'au-dessus de 50 hectares à planifier. On a l'occasion d'avoir aussi ce qu'on montrait tantôt, ce sont de grandes propriétés. Donc il y a moyen de faire de la planification. On n'a que cinq ou six personnes avec qui on va parler. Donc ça permet de mieux négocier, c'est beaucoup plus facile, puis ça permet d'atteindre les objectifs qu'on veut.

1865 Vous prenez l'exemple de Griffintown qui est un remembrement de plusieurs propriétaires avec des compromis pour permettre le développement qui a été fait dans une autre période. Il a été fait il y a dix ans, puis là on arrive à la fin, il y a des choses qui ont été regardées. Nous, on se dit : nous, on va se servir de ces expériences-là, on va se servir aussi de l'expérience de l'île des Sœurs où ils ont planifié, puis il n'y avait pas d'école à la fin.

1870 Donc on est dans cette position-là. On se sert de nos expériences quant aux positives, quant aux négatives, et on va tenter d'avoir le meilleur projet pour Lachine, pour Montréal. Donc c'est vraiment ce qui est en place. Donc ce n'est pas juste un vœu pieux, c'est une volonté de le réaliser.

Mme ÈVE CAROLINE POMERLEAU :

1880 Oui, je comprends.

LA PRÉSIDENTE :

Une sous-question?

1885 **Mme ÈVE CAROLINE POMERLEAU :**

1890 Une sous-question. Je comprends qu'on souhaite rendre des espaces disponibles. Donc on veut se donner ce moyen de négociation, mais encore faut-il que des gens, des commerçants veuillent venir s'installer. C'est dans ce sens-là que je dis est-ce qu'il y a des mesures incitatives qui peuvent être mises en place? Parce qu'à la fin, même si les espaces sont disponibles, on doit vouloir avoir des commerçants qui viennent s'installer, et d'autant plus que la densité n'arrivera pas du jour au lendemain. Donc comment on fait pour qu'à un moment donné, une mixité se mette en place réellement et qui incite aussi d'autres gens à venir s'installer dans le secteur parce que le dynamisme est là?

1895

M. MICHEL SÉGUIN :

1900 Il existe des outils. D'ailleurs, la SHDM qui est un bras de Montréal, souvent est la bougie d'allumage, permet le démarrage des projets donc tant au niveau commercial, mais surtout au niveau résidentiel, donc permet aux premiers acheteurs d'arriver sur site, donc de démarrer le projet, de créer l'engouement. Il l'est déjà, vous l'avez vu tantôt, il était déjà ici sur place. Donc ce sont des premiers morceaux qui peuvent arriver à faire ça en place.

1905 Oui, on va créer un zonage où on va... puis, on ne mettra pas les commerces cachés dans le coin. On va s'assurer qu'ils soient dans des endroits où c'est intéressant. Mais, généralement, quand c'est bien fait, le monde vient. Si on fait du zonage pour faire du zonage, puis on les cache dans un coin, effectivement, il n'y aura pas d'intérêt. Mais quand on regarde un projet d'ensemble, comme il va être déposé l'année prochaine, il y a de fortes chances que si on fait le travail comme il faut – et c'est ce qu'on veut faire – les résultats vont être là et ça va dépasser le vœu pieux.

1910

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup.

1915

Mme ÈVE CAROLINE POMERLEAU :

Grand merci.

1920

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Wolfe, s'il vous plaît.

1925

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

Oui. J'aurai deux questions qui se décalent un peu de vos questions. Premièrement, vous avez mentionné le fait que la SHDM peut démarrer un certain projet et il y a eu une des présentations, un des exposants, c'était la SHDM. Quels sont d'autres projets qui sont connus par l'arrondissement, qui sont prévus pour le site ou une partie de secteur?

1930

M. MICHEL SÉGUIN :

Autre que le secteur Jenkins qui est déjà démarré, qui est ici en plein centre où on parle d'environ 600 unités d'habitation, les rues et les infrastructures sont faites, il n'y a aucun autre projet qui est sur la table à dessin, ou regardé, ou planifié, reçu à l'arrondissement. Et l'enjeu, c'était un des constats qu'on faisait, il y a un manque d'infrastructures, un manque d'égouts, d'aqueduc. Donc il n'y a pas de développement qui peut se réaliser sans que ça, ça soit fait comme prérequis. Donc il n'y a pas d'autres projets qui sont regardés.

1935

1940 **M. JOSHUA WOLFE, commissaire :**

Même celui de la SHDM n'est pas un projet, selon vous, un projet qui est entré dans vos...a passé à travers votre comptoir, disons.

1945 **M. MICHEL SÉGUIN :**

Au niveau de l'arrondissement, pas encore, non.

1950 **M. JOSHUA WOLFE, commissaire :**

1950

O.K. Et, ma deuxième question, madame a parlé beaucoup de comment inciter les commerces. Moi, j'ai les mêmes questions, mais sur l'industrie légère. Je peux répéter. Madame a bien articulé, je pense qu'elle a mieux articulé que moi je pourrais. Quels sont les moyens que vous pouvez inciter... Parce que vous avez mentionné que même si maintenant l'industrie est dérogatoire dans le zonage actuel, dans le PPU, vous envisagez d'inclure d'autres possibilités d'emploi, notamment dans l'industrie légère.

1955

M. KARIM CHAREF :

1960

Il est clair que dans le cas du PPU qui va être en élaboration, la Ville va aller chercher toutes les enveloppes, tous les programmes qui existent actuellement à la Ville, notamment en matière de développement économique : on parle de PRAM-Commerce, il y a le volet PRAM-Industrie aussi. Donc on va s'assurer d'aller chercher l'ensemble, les programmes. Les PRAM ont plusieurs volets. Donc l'idée, c'est de mobiliser l'ensemble des programmes disponibles à la Ville pour inciter l'activité industrielle légère.

1965

Si vous permettez, je rebondirais sur votre question, sur la question de l'attrait de ce secteur. Quand on parle de mixité, effectivement, il y a l'activité d'emploi, l'activité commerciale. Il ne faut pas oublier aussi la question des services de proximité à la population qui vont devoir être

1970 offerts quasiment dès les premières phases de développement. Puis, je tiendrais à souligner que l'administration municipale est très proactive à cet égard.

1975 À la grandeur de la ville, le message que nous, fonctionnaires, on reçoit, c'est de prévoir dès le début du développement de ces secteurs, une école, de l'équipement collectif, centre communautaire, bibliothèque, centre sportif. Il faut les planifier dès le début des phases de planification. Et c'est l'administration municipale, notamment celle-ci, est très préoccupée et très favorable à justement à ce que ces nouveaux quartiers en redéveloppement accueillent d'entrée de jeu les services à la population. Donc la mixité, là, c'est aussi les services à la population.

1980 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup, Madame Pomerleau.

1985 **Mme ÈVE CAROLINE POMERLEAU :**

Merci.

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

1990 Je sais qu'il y a d'autres PDUÉS arrièrè dans la Ville où on a comme retourné un peu en arrièrè. C'est une zone industrielle actuellement. Historiquement, le zonage actuel est majoritairement résidentiel avec une certaine ouverture à d'autres usages, mais est-ce que vous prévoyez la possibilité dans le PPU de retourner et d'identifier certains sous-secteurs qui seront zonés industriels, 100 % industriels? Ou mixtes avec dominance industrielle au lieu de dominance résidentielle?

1995

M. MICHEL SÉGUIN :

2000 La question est très intéressante parce qu'on n'a pas finalisé la planification et c'est un

des enjeux qui est regardé, parce que comment on recycle certains grands bâtiments industriels? Ils ne se transforment pas tous en résidentiels. Tantôt, c'est par la hauteur, tantôt, c'est par leur dimension imposante. Les séparations ne se font pas naturellement.

2005 Donc, je vous dirais la première réflexion, c'est comment on travaille les bâtiments qui sont existants et comment on peut leur donner une seconde vie. Ça peut être commercial, ça peut être industriel. Ça fait que la réponse devrait aller dans le sens que vous avez posé. Oui, on va le regarder, mais il n'y a pas de finalité à la question : est-ce qu'on a déjà prévu quelque chose là-dessus? Non. On est justement ici pour entendre, puis se positionner correctement.

2010

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

Merci.

2015

LA PRÉSIDENTE :

Merci. J'invite monsieur Bernard Tisseur. Bonjour, Monsieur Tisseur!

M. BERNARD TISSEUR :

2020

Bonjour! Mon nom, c'est Bernard Tisseur. Moi, je suis président fondateur du Forum économique Saint-Pierre-Lachine. Je travaille dans le quartier depuis 35 ans. La question que je me pose, dans le nouveau secteur, avez-vous trouvé un nom d'identification pour le nouveau quartier?

2025

Sinon, moi, je propose le Faubourg Saint-Pierre. Et il y a une raison à ça. Parce que quand j'enseignais, il y a une fille, une élève des années 70, elle pleurait, elle était malheureuse. Je lui ai demandé : « Pourquoi t'es triste? » Elle a dit : « Parce que je suis née dans un trou. » « Bien là, qu'est-ce que tu veux dire par là? » Pour elle, Ville Saint-Pierre, c'est un trou. Si on appelle ça Faubourg Saint-Pierre, on va élargir le trou, puis ça sera plus un trou.

2030

LA PRÉSIDENTE :

2035 Bon, écoutez, on va leur demander. Votre question était : avez-vous un nom pour ce nouveau secteur? Et pour ce qui est de votre demande à vous, bien, je vous demanderais de nous en faire part dans un mini mémoire, dans un mémoire, dans une présentation orale quand on sera rendu aux audiences. D'accord?

M. BERNARD TISSEUR :

2040 C'est qui qui a le mandat de trouver un nom?

LA PRÉSIDENTE :

2045 On va leur poser la question.

M. BERNARD TISSEUR :

2050 C'est-tu vous autres? Qui a le mandat?

M. MICHEL SÉGUIN :

2055 Il n'ya pas de nom qui a été identifié pour le secteur autre que Lachine-Est parce que c'est connu sous ce vocable-là depuis longtemps. Après ça, chacun des promoteurs, souvent, va dans son développement trouver des noms pour ses phases ou pour ses activités ou ses sites de bâtiment. Mais le quartier lui-même continue de s'appeler Lachine-Est.

M. BERNARD TISSEUR :

2060 Qui a le mandat?

LA PRÉSIDENTE :

Il n'ya pas de mandat.

2065

M. MICHEL SÉGUIN :

Actuellement, il n'y a pas de mandat. On continue de fonctionner avec Lachine-Est.

2070

M. BERNARD TISSEUR :

O.K.

LA PRÉSIDENTE :

2075

Merci beaucoup, Monsieur. Sonja Susnjar, s'il vous plaît.

Mme SONJA SUSNJAR :

2080

Re-bonjour! Cette fois-ci, contrairement à la dernière consultation, j'ai pensé à me réinscrire pour une deuxième question.

2085

Alors, c'est ça, je suis toujours préoccupée par la question du transport en commun. Combien de fois la ligne bleue a été annoncée? Ça fait combien de fois, puis combien d'années? En tout cas, moi, j'aimerais vraiment que ça soit, comme les commissaires ont dit lors dans la consultation pour le projet Wanklyn, que le transport en commun soit avant de bâtir les condos.

LA PRÉSIDENTE :

2090

Ça, c'est votre souhait.

Mme SONJA SUSNJAR :

Oui, oui.

2095

LA PRÉSIDENTE :

Votre question, maintenant?

2100

Mme SONJA SUSNJAR :

Et, d'ailleurs, je vois que le nombre de condos augmente. Pour la Jenkins, je suis étonnée d'entendre qu'il y a 600 logements. On avait parlé de 400 quelques, de 500, de 520. Puis, là, c'est 600. En tout cas.

2105

Alors, ma question. Si je comprends bien, il y a une couleuvre brune qui est une espèce menacée, je crois, sur le terrain, entre autres sur le terrain de la Jenkins. Puis, j'aimerais savoir qu'est-ce qu'on en a fait lors de la construction de la Jenkins?

2110

LA PRÉSIDENTE :

Alors, la couleuvre brune et tous les problèmes... Les territoires.

2115

M. MICHEL SÉGUIN :

Il y a des études qui ont été faites et déposées, si mes souvenirs sont bons, à l'arrondissement, par une firme écologique qui a fait le tour du secteur. Et il n'y a pas de couleuvre brune sur le secteur. C'est ce qui en est ressorti.

2120 **Mme SONJA SUSNJAR :**

C'est étrange parce que dans un des documents...

2125 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame?

Mme SONJA SUSNJAR :

2130 Excusez. Dans un des documents de génie sur le site pour le projet, ils ont dit qu'il y avait de la couleuvre brune, que c'était son habitat naturel, puis qu'il fallait les déplacer. C'est un de vos rapports de génie. Alors, je suis étonnée d'entendre que, finalement, il n'y en a pas.

2135 **LA PRÉSIDENTE :**

Là, je ne sais pas là, quand vous me regardez en disant ça, mais des rapports de génie, ce n'est pas l'Office qui fait ça, on s'entend?

2140 **Mme SONJA SUSNJAR :**

Non, mais c'était dans... Bien, c'est parce que vous nous dites de vous parler à vous. Alors, je suis mal prise, je m'excuse.

2145 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, vous parlez d'un rapport de la Ville...

Mme SONJA SUSNJAR :

2150 Dans le projet Jenkins, c'est un des rapports qui a été déposé, un rapport de firme – j'ai pas le titre malheureusement avec moi – mais une firme de génie qui a fait l'étude, qui a dit que c'était un habitat de la couleuvre brune, puis qu'il fallait les déplacer pour construire. Alors, j'aimerais savoir qu'est-ce qu'il en est? C'est une espèce, en tout cas, menacée ou en voie de disparition, je ne suis pas très certaine.

2155

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que je peux demander aux représentants de la Ville d'essayer de retrouver ce rapport?

2160

M. KARIM CHAREF :

2165 Oui, on va retrouver le rapport, puis de façon préliminaire, il me semble que le rapport touche à la falaise Saint-Jacques où il est avéré que la couleuvre brune est présente. Mais on va s'assurer que s'il y a d'autres études qui mentionnent la présence de couleuvre brune dans le secteur, mais à notre connaissance, on ne l'a pas.

LA PRÉSIDENTE :

2170 Alors, on va chercher, Madame. Merci de votre question. Et si on trouve la réponse, on va déposer le document qui sera accessible pour tout le monde. D'accord?

Mme SONJA SUSNJAR :

2175 Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Oui?

2180

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

Vous parlez de plusieurs chiffres pour le nombre de logements sur le site Jenkins. Est-ce que vous pouvez clarifier? Est-ce qu'il y a eu des changements à travers le projet? Le nombre de logements?

2185

M. MICHEL SÉGUIN :

Non. Le nombre de logements qui sont reconnus ou approuvés par l'arrondissement, c'est 520 unités. Par contre, il y a potentiel, selon ce qui a été envoyé au ministère de l'Environnement pour le prolongement des infrastructures de pouvoir aller à environ 600 unités. Donc le projet a 520 unités, pour répondre à la question.

2190

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

Mais que si le ministère l'approuve, la Ville, l'arrondissement pourra approuver...

2195

M. MICHEL SÉGUIN :

Les infrastructures ont été conçues pour aller jusqu'à 600 unités. Mais ce qui a été approuvé dans les plans qu'on a actuellement, c'est 520 unités.

2200

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

Est-ce que ça répond à votre question?

2205

Mme SONJA SUSNJAR :

Oui. Merci beaucoup.

2210

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Merci. J'inviterais Francisco Morino, s'il vous plaît.

2215

M. FRANCISCO MORINO :

Bonjour tout le monde ! Je voudrais féliciter votre organisation. Je voudrais féliciter aussi la nouvelle administration présente qu'elle est très transparente, puis qui est à l'écoute beaucoup des citoyens.

2220

Ma question, c'est par rapport – monsieur Joshua a presque eu ma question – mon inquiétude, c'est par rapport à l'industrie. Quand je suis arrivé à LaSalle, il y a plus que 30 ans, je venais à Lachine pour acheter mes choses sur la rue Notre-Dame. Mon concessionnaire, c'était à Lachine, juste ici. Il n'y avait presque rien à LaSalle. On faisait beaucoup de choses à LaSalle. L'ancienne administration a fait de Lachine un arrondissement dortoir. Maintenant, on est en train de tuer l'industrie qui était là, mais c'est déjà mort, mais est-ce qu'à LaSalle, on regarde ici en bas, à droite de la ligne du train, la zone qui est blanche, c'était une industrie à LaSalle, maintenant, c'est des condos.

2225

2230

Il y a 2 000 condos qui vont se faire de plus, plus 5 000, ça veut dire 7 000 et on a la... Je viens deux fois par jour à Lachine parce que mon garçon est au Collège Sainte-Anne, alors c'est très difficile de traverser maintenant. Le boulevard LaSalle, il se transforme à Saint-Joseph. Qu'est-ce qui va arriver avec 7 000 condos de plus dans le futur? Il n'y a pas un autre pont entre Lachine et LaSalle. Quand Lachine a la grippe, à LaSalle, on a le mal de tête. Et vice versa.

2235

O.K.?

2240 Et c'est pour ça mon inquiétude. C'est qu'on est en train de tuer l'industrie. Mon frère, il avait une compagnie à LaSalle, une petite compagnie de cinq personnes. Il a grandi, il a grandi. Maintenant, ils sont rendus 120 personnes, mais à LaSalle, ils ne voulaient pas lui donner la permission de construire un édifice. Il a dû le faire à Ville Saint-Laurent et puis il y a du bâtiment là-bas.

2245 Maintenant, est-ce qu'on va avoir l'opportunité de faire quelque chose à LaSalle – à Lachine, pardon – pour les prochaines compagnies qui s'installent, le train national, pour gérer des emplois. C'est bon de faire des condos, ça fait plus de taxes foncières mais par rapport aux emplois, on est en train de tuer l'emploi dans l'ouest. Pour aller de Lachine, de LaSalle à Ville Saint-Laurent, vous prenez le métro ou l'autobus une journée à l'avant pour arriver à l'heure ou bien vous prenez l'auto. Puis, Lachine, la 1^{ère} avenue, puis...

2250 **LA PRÉSIDENTE :**

2255 Mais là, je vais vous arrêter là. Parce que moi, je vois – c'est très intéressant comme problématique que vous amenez – je vois deux questions. Un : qu'est-ce qu'on fait pour s'assurer que des industries, que de l'emploi puissent s'installer à Lachine? Et qu'est-ce qu'on fait pour permettre, pour faciliter le lien entre LaSalle et Lachine?

M. FRANCISCO MORINO :

2260 Exact.

LA PRÉSIDENTE :

C'est ça, vos deux questions?

2265 **M. FRANCISCO MORINO :**

Oui, merci.

LA PRÉSIDENTE :

2270 O.K. Merci.

M. MICHEL SÉGUIN :

2275 Tantôt, quand je faisais un peu l'introduction, le secteur qui est à l'étude est en déclin par rapport à l'industrie, puis par rapport au secteur d'emploi. Donc on est en requalification. Par contre, ce qu'on ne voit pas sur la carte, ce qui est au nord, c'est le parc industriel de Lachine qui, lui, n'est pas en déclin, il est même en demande. Donc il fonctionne très bien. Ce que vous avez au sud et vers la gauche, c'est le secteur de LaSalle et le parc industriel aussi de LaSalle fonctionne bien. Donc il y a des pôles d'emploi comme le Technopôle et ce qui est à Saint-Laurent fonctionne. Donc il y a des secteurs d'emploi qui sont très fonctionnels, qui sont à 2280 proximité, sauf le secteur qui est dans Lachine-Est qui, lui, dans sa façon d'être ou dans ce qu'il était, les grosses industries de fer et de métal, ça ne fonctionne plus. Ce marché-là est ailleurs et est différent.

2285 Est-ce qu'on tue l'industrie? La réponse, c'est non. Est-ce qu'on permet de requalifier et de retravailler et de repositionner correctement les bons emplois? C'est ce qu'on vise à faire. Et on vise à le faire en respect avec le site qui est en place, donc qui est grand, il y a des grandes bâtisses. On ne retrouvera pas des industries de sidérurgie ou de métallurgie qui existent dans ce secteur-là parce que les accès ne sont plus les mêmes, puis le canal Lachine ne donne plus 2290 la même vocation. Mais il y a moyen de travailler à ravoir un peu d'emploi.

2295 On parlait d'industries légères, on parle de commerces qu'on va resituer idéalement dans les bâtiments existants. Est-ce que ça va correspondre à ce qui est en place ou ce que vous mentionnez? On l'espère. Il faut aussi regarder vers les types de commerces qui sont aussi en demande, le type professionnel, le télétravail et autre. Il y a des *startup*, il y a différentes choses qui sont en place, qui vont aussi être en demande. Donc on va tenter de jumeler l'ensemble pour avoir la meilleure des réponses.

LA PRÉSIDENTE :

2300

Et la deuxième partie qui était comment assurer une plus grande fluidité entre LaSalle et Lachine, est-ce que c'est un des enjeux ou ce n'est pas dans le cadre du PPU qu'on va discuter de ça? Il y a une question ici, je ne sais pas la réponse.

2305

M. MICHEL SÉGUIN :

2310

Je ne sais pas si on a la réponse au complet parce que les études de circulation qu'on mentionnait tantôt étaient surtout est-ce que si on développe le secteur, on va être encore plus pris ou mal pris dans le coin? La réponse était évidemment oui parce que c'est déjà pas simple. Par contre, si on structure Victoria, un axe est-ouest, et on structure un axe nord-sud, puis on va hiérarchiser les chemins, on va quand même faciliter, puis on va éviter les congestions qu'on connaît. Cette réponse-là, elle est là. Est-ce que la fluidité avec LaSalle a été regardée? Il y a Mélanie peut-être qui peut nous donner un coup de pouce, qui est ingénieure à l'équipe des transports à la ville-centre.

2315

Mme MÉLANIE MICHAUD :

Bonjour!

2320

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour!

2325

Mme MÉLANIE MICHAUD :

On sait – dans le fond, c'est très précis comme question – mais on sait que Lachine et LaSalle, c'est des milieux qui sont très motorisés. Donc c'est certain que si on veut faire des

2330 quartiers qui seront moins...qui seront plus fluides, il faut miser sur un transport modal, donc ajouter possiblement du transport collectif, ça va de soi. Donc il y a beaucoup, en heures de pointe, des déplacements qui se font inter arrondissement. Donc entre Lachine et LaSalle, c'est des mouvements qui sont très, très forts, motorisés.

2335 Donc c'est sûr que s'il y a une volonté de pouvoir améliorer le service en transport collectif, oui, il y a vers le centre-ville et vers le reste en périphérie de l'île, mais il y a aussi inter-arrondissements qui va être très important à développer.

2340 Pour ce qui est des nouveaux liens, c'est sûr que c'est un défi de pouvoir... Parce qu'il n'y a pas beaucoup de liens qui se font entre Lachine et LaSalle. Il y a le chemin du Musée, puis Dollard qui sont très congestionnés actuellement. Donc on sait que ça fait partie d'une problématique importante du secteur, effectivement. Je ne sais pas si je réponds à votre question?

2345 **M. FRANCISCO MORINO :**

Mais le canal, je pense que ça mène à la rue que vous venez de mentionner, c'est seulement un petit bout pour aller au parc. C'est entre boulevard LaSalle et Saint-Joseph. Parce que le canal, ça mène nulle part.

2350 **Mme MÉLANIE MICHAUD :**

Le chemin du Musée, j'ai dit.

2355 **M. FRANCISCO MORINO :**

C'est ça.

Mme MÉLANIE MICHAUD :

2360 Qui ramène à Saint-Joseph.

M. FRANCISCO MORINO :

2365 Ça, c'est seulement pour aller au parc, vous ne pouvez pas sortir à moins que vous preniez le bateau.

Mme MÉLANIE MICHAUD :

2370 C'est des enjeux très problématiques, dans le secteur effectivement, c'est...

LA PRÉSIDENTE :

On connaît la problématique, Monsieur Morino.

2375 **M. FRANCISCO MORINO :**

2380 Oui. Seulement une petite sous-question. Parce que autant que LaSalle est en train de tuer l'industrie, Lachine l'a déjà fait pas mal, alors le secteur qui reste là, où est-ce qu'ils vont aller chercher, où est-ce qu'ils vont aller travailler, ce monde-là? Pour payer les logements qu'ils vont acheter. Vous comprenez?

LA PRÉSIDENTE :

2385 Bien, là...

M. FRANCISCO MORINO :

C'est ça, la question.

2390 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais là, je crois que monsieur Séguin a essayé de vous répondre.

2395 **M. FRANCISCO MORINO :**

C'est bon.

LA PRÉSIDENTE :

2400 Vous n'êtes peut-être pas satisfait, venez nous le dire, mais il a tenté de répondre à la question.

M. FRANCISCO MORINO :

2405 Ça va. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2410 D'accord? Merci. Madame Sylvie Blanchet, s'il vous plaît.

Mme SYLVIE BLANCHET :

Bonjour tout le monde!

2415 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour!

2420 **Mme SYLVIE BLANCHET :**

2425 Bien, comme tout le monde, merci de cette opportunité. Moi, je vais être brève. J'étais présente au forum au mois de mai dernier, puis là, vous avez répondu, suite à une intervention de la table de commissaires, partiellement à ma question, à savoir à qui appartiennent les terrains en ce moment, de manière générale? Si je me souviens bien, là, 60 hectares. Là, j'étais heureuse d'apprendre qu'il y a deux lieux qui ont été identifiés pour des équipements collectifs. Ça, ce n'était pas... ils n'étaient pas rendus là au mois de mai, en fait. Donc Cintube et George-V.

2430 Ça fait que là, j'ai deux questions qui vont ensemble. La première : à qui appartient le reste? Est-ce que ça a été attribué à des promoteurs déjà ou quoi que ce soit? Puis, quel est le pourcentage qui est accordé dans le Plan directeur – j'ai entendu Plan directeur de la CDEC – moi, je suis vraiment néophyte, est-ce qu'il y a un pourcentage de zone verte qui a été défini?

LA PRÉSIDENTE :

2435 Donc qui sont les propriétaires des terrains? Et a-t-on défini des zones vertes?

Mme SYLVIE BLANCHET :

2440 Oui. S'il y a un pourcentage.

LA PRÉSIDENTE :

Un pourcentage. Oui?

2445 **M. KARIM CHAREF :**

Merci pour votre question fort pertinente. L'entièreté, la quasi-entièreté des terrains, des lots sont de tenure privée. La majorité des lots que vous voyez sur la carte sont détenus par des propriétaires privés. La Ville de Montréal n'a aucune maîtrise foncière actuellement, si ce n'est les rues qui sont sur le domaine public, le boulevard Saint-Joseph notamment. Il y a une bordure qui appartient à Parcs Canada, en bordure du canal de Lachine. Sinon, le reste, c'est de tenure privée. Donc je ne sais pas si ça répond à votre question?

2455 **Mme SYLVIE BLANCHET :**

Bien, j'imagine que oui. Donc, à ce moment-là, l'arrondissement n'a pas établi encore est-ce qu'il y a des perspectives dans le Plan directeur d'un pourcentage de zone verte? D'espaces verts ou de zone verte, incluant les toits.

2460 **M. KARIM CHAREF :**

Alors, dans les hypothèses qu'on regarde effectivement, il va devoir y avoir des parcs. Comme vous le savez, les développements immobiliers dans le secteur vont être assujettis au règlement sur les 10 % pour fins de parc. C'est-à-dire que chaque promoteur, chaque développeur qui va développer au sein de son lot, va devoir consacrer un 10 % pour les fins de parc. La Jenkins l'a fait déjà. Donc on a déjà une emprise, un terrain pour des fins de parc. Donc les développeurs sont assujettis à ce règlement.

2470 En plus de ces 10 % pour fins de parc, comme Ville, on veut aller encore au-delà pour augmenter le verdissement, la superficie des espaces verts notamment. Comment est-ce qu'on va s'y prendre? C'est via le règlement sur le droit de préemption. Donc on voudrait viser des sites sur lesquels on voudrait avoir des équipements collectifs, mais aussi des parcs. Donc, effectivement, ça fait partie du plan de match que l'on se dote mais, encore une fois,

2475 actuellement, au jour d'aujourd'hui, la Ville de Montréal n'est propriétaire de quasiment rien du tout sur le secteur.

Mme SYLVIE BLANCHET :

2480 D'accord. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2485 Merci beaucoup, Madame. Si vous voulez reposer une question, Monsieur, il faut aller s'inscrire, si vous n'êtes pas dépassé 4 h. Parce qu'on ferme les inscriptions à 4 h. Monsieur Chris Latchem, s'il vous plaît. Bonjour.

M.CHRIS LATCHEM :

2490 Bonjour tout le monde! Si possible, je pose mes questions en anglais, parce que c'est plus facile pour moi. Merci, Madame.

LA PRÉSIDENTE :

2495 Certainement.

M.CHRIS LATCHEM :

2500 I am concern about the contamination that's likely to be in this area from centuries of metal work, this is a history in the past of being one of the... in the past, we were not so aware of environmental problems and contamination. I would like it to be that we have some way of knowing if this land is going to be decontaminated, not necessarily just from the developer or somebody who comes to clean up, but some outside public way of measuring and looking at the problems that can be associated with this type of industry in the area?

2505

LA PRÉSIDENTE :

Décontamination, quel est le rôle de l'arrondissement, de la Ville, et pas seulement des promoteurs privés?

2510

M. MICHEL SÉGUIN :

Normalement, l'arrondissement ou la Ville, on est un joueur sur le banc, je vais l'expliquer comme ça, parce que c'est un enjeu qui relève du ministère du Développement Durable, les Changements Climatiques, le MDDELCC, c'est eux qui gèrent cette partie-là. Les promoteurs doivent déposer un plan de gestion ou un plan de décontamination au ministère pour se rendre à la limite de ce qu'ils désirent. S'ils veulent avoir du commercial, industriel ou du résidentiel, ils ont des enjeux différents ou des cibles différentes à atteindre.

2515

2520

Là où on va devenir concernés, c'est les terrains qui vont être cédés à la Ville ou à l'arrondissement, donc, on va avoir des exigences particulières, entre autres pour les parcs.

Nous on demande que nos terrains soient complètement décontaminés, c'est un des enjeux qu'on a, c'est la partie sur laquelle on a une mainmise, on va voir les rapports. L'autre partie, c'est les promoteurs avec leurs professionnels en décontamination qui déposent des rapports au ministère et qui s'assurent que les terrains soient sortis du registre foncier de la décontamination. À partir de là, on peut imaginer qu'on va pouvoir faire le développement et permettre les permis pour le prolongement des infrastructures.

2525

M. CHRIS LATCHEM :

2530

Thank you. I just want to make sure that there's, this is a good answer but, I would like to make sure that there's some public looking at that afterwards.

LA PRÉSIDENTE :

2535

O.K. Merci. J'inviterais madame Françoise Lavallée

Mme FRANÇOISE LAVALLÉE :

2540

Bonjour! Bonjour, Monsieur, bonjours Mesdames!

LA PRÉSIDENTE :

2545

Bonjour!

Mme FRANÇOISE LAVALLÉE :

2550

Juste pour faire une petite mise en situation, il y a eu beaucoup d'initiatives dans les dernières années. Enfin, ma question va tourner autour du transport en commun, de la mobilité en général. Il y a eu des initiatives mises de l'avant avec une vitesse maximale de 30 km/h. On installe beaucoup des lumières maintenant, de circulation, puis c'est bon l'avancement, le développement, mais je suis un petit peu prise, moi, dans mon idée que mon Lachine, quand j'ai déménagé à Lachine, il y a presque 20 ans, c'était une ville très bucolique. Maintenant, ceci dit, il y a des gens qui travaillent la fin de semaine. Alors, si vous parliez des heures de transport la semaine, que c'était pas *jojo*, bien, *welcome the weekend!* C'est assez spécial parce que la 191, on se promène longtemps. Alors, je me revire vers ma voiture souvent.

2555

2560

Et je trouve que ça a beaucoup changé maintenant que la 32^e, l'accès à la 20, c'est très lourd quand on revient de la 20, de l'ouest ou de l'est. Ça m'arrivait jamais avant, d'être prise là pendant trois, quatre lumières, puis il y a vraiment des cas où c'est très lourd ou par le bord de l'eau, le canal, c'est ça, la rue du Musée.

2565 Alors, tout ça pour vous expliquer aussi le fait que l'entrée – on avait une entrée autrefois, je pense c'était la 12^e Avenue qui se rendait à la 20, puis ça a été enlevé pour des raisons, j'imagine, qui sont bonnes.

2570 Maintenant, c'est ça que je me demande. C'est par rapport à la 20, l'accès à la 20, c'est déjà assez difficile en ce moment. On prend la 33^e. Même quand je suis dans l'est de Lachine, je vais me retourner vers l'entrée à la 20 de la 32^e parce que la 1^{ère} Avenue, c'est pas tout le temps l'un non plus. Alors, maintenant que c'est déjà saturé comme ça...

LA PRÉSIDENTE :

2575 Votre question, c'est?

Mme FRANÇOISE LAVALLÉE :

Je voulais juste faire une petite mise...

2580 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous allez améliorer l'accès à l'autoroute 20?

2585 **Mme FRANÇOISE LAVALLÉE :**

Oui, dans l'optique que Lachine-Est va être très développée dans les prochaines années. Alors, je trouve ça déjà lourd en ce moment. Qu'est-ce qui va arriver dans le futur? Est-ce qu'il y a une fluidité? J'entendais le mot d'« étude de circulation ». Donc, c'est ma question. C'est clair?

2590 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

M. MICHEL SÉGUIN :

2595

Je vais répondre à la première partie de votre question. Il y a – je n'ai pas la date par cœur – mais certaines entrées ou sorties sur l'autoroute 20 ont été fermées quand il y a eu la construction du mur de son. Donc ça a amené cet enjeu-là. Ça a amené des accès à la 55^e, la 32^e et la 1^{ère}. Actuellement, depuis les travaux sur l'échangeur Turcot, à la 1^{ère} Avenue, il y avait un accès qui permettait d'entrer directement sur l'échangeur Saint-Pierre sur l'autoroute. Elle a été fermée il y a environ – je ne dirai pas de niaiserie – mais trois ans environ. Elle est censée d'être *réouverte*. Ce qui fait que le monde qui a de la misère, ça crée un entonnoir sous l'échangeur, on en a déjà parlé, mais beaucoup de personnes qui sont prises dans le trafic transitent par Lachine, 342^e ou 55^e Avenue, en espérant aller plus rapidement. Ça les amène sur Saint-Patrick dans LaSalle ou sur Notre-Dame, mais l'effet d'entonnoir est toujours à cet endroit-là. Donc c'est très compliqué. La réouverture de l'accès à la 1^{ère} Avenue devrait aider, devrait aider beaucoup.

2600

2605

2610

La deuxième partie, pour laquelle je n'ai pas la réponse, c'est le travail qu'on va faire avec le ministère des Transports dans le réaménagement de l'échangeur Saint-Pierre ou la reconstruction. Je parle encore pour Lachine, parce que, je répète, la résolution qui a été mise en place donc de retravailler à pouvoir avoir des accès plus directs et d'avoir un corridor direct, étant Victoria, permettrait une meilleure fluidité. C'est ce que nos études disent.

2615

Est-ce que ça va enlever 100% des bouchons? La réponse est non, parce qu'il y a toujours des heures de pointe. Il peut arriver quelques entraves, mais c'est pris en considération, c'est connu les parties qu'on contrôle. Les parties qu'on ne contrôle pas, bien, on exerce le plus d'influence possible au niveau du ministère des Transports, qui sont sur les réseaux supérieurs, pour les sensibiliser à nos enjeux.

2620

Mme FRANÇOISE LAVALLÉE :

2625 Juste pour bien comprendre, est-ce que c'est pris en compte? Est-ce qu'il va y avoir des accès dans ce sens-là? Ou si vous me dites que la 1^{ère} Avenue, c'est pas mal ça que vous voyez quand ça va être ouvert, que ça va être...

M. MICHEL SÉGUIN :

2630 C'est pris en compte. Pour répondre à votre question, c'est pris en compte. Dans les études, on a pris en compte, on a fait des scénarios, ce qu'on expliquait tantôt, madame Michaud. Il y a des scénarios qui ont été regardés, avec lesquels on a eu des résultats. C'est pas les scénarios finaux mais ça nous dit qu'on est capable de développer, si on fait certaines actions, dont la rue Victoria. On ne devrait pas être plus pris qu'on l'est actuellement, puis ça devrait peut-être même s'améliorer. Puis, on pourrait même mettre du transport en commun.

2635

LA PRÉSIDENTE :

2640 Madame Lavallée, je vais juste vous inviter à aller voir, il y a une étude sur la circulation qui est dans les documents que vous pouvez consulter. Ça peut vous permettre de voir ce qui est possible ou ce qui, selon vous, n'a pas de bon sens, puis que vous veniez nous le dire, si ça a de l'allure ou pas, selon votre expérience.

Mme FRANÇOISE LAVALLÉE :

2645 D'accord.

LA PRÉSIDENTE :

2650 O.K.?

Mme FRANÇOISE LAVALLÉE :

Juste une sous-question. Est-ce que...

2655 **LA PRÉSIDENTE :**

Bien, là, on est rendu à la troisième.

2660 **Mme FRANÇOISE LAVALLÉE :**

Ah oui?

LA PRÉSIDENTE :

2665 Oui. Ça va vite!

Mme FRANÇOISE LAVALLÉE :

2670 Je suis très délinquante. Est-ce que vous savez juste le nombre d'autos qui seront rajoutées par rapport à 4 000 logements de plus?

M. MICHEL SÉGUIN :

2675 Je n'ai pas la réponse à ce niveau-là. On peut la trouver. Je peux m'engager à vous trouver la réponse.

LA PRÉSIDENTE :

2680 C'est ça. Mais je pense que si vous allez dans l'étude sur la circulation, ça va vous donner de bonnes indications.

Mme FRANÇOISE LAVALLÉE :

Merci beaucoup.

2685

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Écoutez, on fait des micros homme/femme, mais là, Monsieur Daoust, vous vous êtes inscrit en dernier alors qu'il y avait des femmes qui étaient avant vous, puis qui n'ont jamais pris la parole. Ça ne vous gêne pas? O.K. Alors, j'inviterais madame Isabelle Beaulac, s'il vous plaît.

2690

Mme ISABELLE BEAULAC :

Bonjour!

2695

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour!

2700

Mme ISABELLE BEAULAC :

En fait, ma question pourrait peut-être paraître futile mais quand même je voulais savoir, quand on dessine un plan d'urbanisme, est-ce qu'on prend en compte l'esthétique? Donc, en fait, est-ce qu'il y a une ligne directrice du beau? En fait, je veux juste positionner peut-être ce que je veux dire. C'est, par exemple, il y a un beau programme de renouvellement pour la rue Notre-Dame. Donc il y a des commerces qui s'y installent. Par contre, quelques fois les devantures ne sont pas nécessairement invitantes. Donc on a des commerces qui ont des films sur les devantures. Donc ça semble être un quartier un peu fantôme, si on veut. On ne sait pas s'il y a une activité commerciale qui se passe derrière, si c'est actif ou non.

2705

2710

Donc, à savoir, dans le développement commercial justement, on sait que l'esthétique a quand même un attrait très invitant, que ça soit pour dynamiser un secteur ou le rendre attrayant.

2715 **LA PRÉSIDENTE :**

Augmenter le sentiment de sécurité aussi?

2720 **Mme ISABELLE BEAULAC :**

Bien, peut-être pas nécessairement de sécurité. Oui, ça peut aller de soi, mais il y a quand même une esthétique. T'sais, je pense que nous, on s'est installé à Lachine l'année dernière, vraiment pour son cadre bucolique. Je pense qu'il y a un potentiel quasiment d'une destination balnéaire, mais quand même, quand les commerçants vont s'installer, est-ce qu'on a une ligne directrice pour leur dire : « Bien, vos devantures doivent être belles. Vous devez verdir... »?

2725 **LA PRÉSIDENTE :**

2730 On va poser la question, on va voir la réponse.

M. KARIM CHAREF :

2735 Merci pour votre question. Effectivement, c'est souvent le parent pauvre, la beauté. On parle de toutes sortes de choses. Je voudrais vous dire que dans les étapes à venir, on parle d'un Programme particulier d'urbanisme à élaborer. Donc à l'intérieur de ce plan d'urbanisation, pour reprendre votre terme, définitivement, on va s'assurer qu'il y ait une ligne directrice ou ce qu'on appelle dans notre jargon des balises d'aménagement qui vont s'assurer de faire en sorte que l'esthétique, la qualité architecturale soient prises en considération dans l'aménagement du secteur. Autant dans le domaine public de la ville que dans le domaine privé. Donc ça fait partie

2740

des choses qui vont être nécessairement adressées à l'intérieur de ce PPU.

Mme ISABELLE BEAULAC :

2745

Puis, du coup qu'on adresse justement, qu'on détermine ces balises, comment on s'assure que ces balises sont bel et bien respectées?

M. MICHEL SÉGUIN :

2750

J'allais compléter avec la rue Notre-Dame en complément d'information. Il y a généralement deux types de règlements, sans faire de l'urbanisme. Il y a des règlements normatifs, ce que vous connaissez : ça doit être de la brique, de la pierre; ça doit être de telle façon ou telle distance. Il y a des règlements discrétionnaires, donc des règlements qualitatifs : les plans d'implantation et d'intégration architecturale sont souvent ceux qu'on applique le plus. Donc il y a des critères. La rue Notre-Dame a ses propres critères. Il y a des critères qui sont soumis au comité consultatif d'urbanisme. Donc ce sont des citoyens avec des élus qui y siègent et évaluent le projet à la pièce, donc au mérite, et selon les critères qui sont connus de la part du professionnel et de l'arrondissement.

2755

2760

De façon générale, ça fonctionne bien. Ça demande un peu plus de travail et à la fin, les élus donnent leur aval pour qu'on puisse émettre le permis. Donc il y a des critères qui existent.

Mme ISABELLE BEAULAC :

2765

Donc juste pour ma compréhension, en fait, ces balises-là respectent une certaine uniformité en termes de développement?

LA PRÉSIDENTE :

2770

Écoutez, moi, ce que je vous suggère, c'est, un, il vous dit : « Il y aura des balises. » Ça

vous inquiète, moi je vous inviterais à venir nous dire quel genre de balises que vous voudriez.

2775 **Mme ISABELLE BEAULAC :**

Oui, aux ateliers créatifs, je le sais, je vais y aller.

2780 **LA PRÉSIDENTE :**

Parfait. C'est parce que ça, c'est exactement à ça que servent les commissions entre autres. Mais vous voulez que ça ressemble à quoi, votre quartier? En termes d'usages, c'est sûr, en termes de transport aussi. Ce n'est pas futile, votre question, en termes de beauté. Et, moi, je vous invite vraiment à venir aux ateliers créatifs ou à déposer un mémoire sur à quoi ça devrait ressembler.

2785

Mme ISABELLE BEAULAC :

Merci infiniment.

2790

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Alors, là, Monsieur Daoust, c'est votre tour parce que c'est votre deuxième tour. Et la dernière personne sera madame Susnjar qui sera à son troisième tour. Alors, là, j'essaie de marier homme, femme et tour de parole.

2795

M. YVES DAOUST :

Merci pour le compromis.

2800

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

M. YVES DAOUST :

2805

Je voudrais faire un petit historique touchant des terrains contaminés. À LaSalle, il y a déjà eu historiquement au coin de Shevchenko et Bouvier, je pense, un secteur de bâti qui a dû être démoli pour décontaminer et qui a amené la butte de terre contaminée derrière le Carrefour Angrignon. Et, à Lachine, il y a eu l'histoire du parc Pominville – si je me trompe et qu'on me

2810 corrige – où l'arrondissement avait hérité d'une parcelle de terrain du développeur, et n'eut été de l'intervention d'une conseillère de l'époque de demander une nouvelle analyse des sols qui, finalement, a été dans le sens contraire, que le terrain qui était pour être hérité par l'arrondissement était contaminé et qui a conduit à une nouvelle décontamination.

2815

La question qui me gruge, c'est si à partir d'un terrain qui était cédé à l'époque qui était censé être reconnu et estampillé par le ministère de l'Environnement, s'est avéré, après une nouvelle analyse, d'être contaminé, quelle assurance qu'on a sur tous les autres terrains, tous les autres espaces qui sont bel et bien décontaminés? Et est-ce qu'on veut refaire d'autres buttes de terre contaminée? Je ne sais pas.

2820

LA PRÉSIDENTE :

Alors, comment ça marche la décontamination, puis qui surveille quoi? C'est un peu ça votre question, Monsieur Daoust.

2825

M. YVES DAOUST :

Voilà.

2830

M. MICHEL SÉGUIN :

Ce que j'expliquais tantôt, c'est un peu la même chose. L'arrondissement ou la Ville de Montréal n'est pas partie prenante de la décontamination de façon normale. C'est un enjeu, c'est

2835 une norme du ministère de l'Environnement et c'est eux qui fixent les balises. Donc, le terrain est inscrit au registre comme étant contaminé. La personne qui veut développer doit nécessairement le décontaminer, engage une firme spécialisée, dépose son plan de gestion au ministère qui doit l'approuver.

2840 Ça peut se faire deux façons généralement. La première, c'est on décontamine au complet, donc on enlève tout, puis on va bâtir dans un site autorisé. Et, la deuxième, c'est la gestion de risques, donc ils encapsulent à différents endroits sur le site les différents contaminants. Et, ça, c'est le ministère qui fait ce choix-là.

2845 Une fois que le choix est fait, il y a une façon de faire, de dire : vous avez fait les travaux, ils sont réalisés selon la gestion de risques que le ministère a autorisée. Le terrain est sorti du site des terrains contaminés ou de façon partielle, et après ça, on peut émettre les permis. Ça, c'est la façon dont ça fonctionne. Ce que j'expliquais tantôt.

2850 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais, monsieur Daoust disait : « Mais, est-ce qu'il y a quelqu'un qui surveille que ça a été fait selon les normes reconnues? » Une fois que c'est fait?

2855 **M. MICHEL SÉGUIN :**

2860 Non. Ce n'est pas la Ville qui fait cette surveillance-là. C'est la firme spécialisée en décontamination avec ses ingénieurs qui certifie à la fin que cela a été fait tel qu'autorisé par le ministère et c'est déposé au ministère. C'est de cette façon-là dont c'est fait normalement. Et ce que j'expliquais tantôt, la Ville, l'arrondissement, on ne prend pas de terrains contaminés. On va faire les démarches pour pas le faire. Si ça arrive, c'est qu'il y a des cas très spécifiques qu'on pourra se parler.

M. YVES DAOUST :

2865

Merci. Une toute petite sous-question. Spécialement dans le terrain de la Jenkins, est-ce que la nouvelle analyse de sols était concentrée dans la partie qui était censée être cédée à l'arrondissement à fins de parc ou ça a été une nouvelle étude, analyse de terrain de l'ensemble du terrain de la Jenkins?

2870

M. MICHEL SÉGUIN :

La réponse est en deux temps. Parce que la Ville a fait des analyses sur le terrain qui devait lui être cédé.

2875

M. YVES DAOUST :

Oui.

2880

M. MICHEL SÉGUIN :

A trouvé certains contaminants. On a demandé que ça soit régularisé. Et le promoteur a fait quelques analyses supplémentaires et s'est rendu compte que son site était plus que contaminé. Donc il a dû faire du travail de redécontamination sur son site.

2885

M. YVES DAOUST :

Dans le secteur du parc qui était pour être cédé ou à la grandeur de son...

2890

M. MICHEL SÉGUIN :

À la grandeur.

M. YVES DAOUST :

2895

C'est bien. Je vous remercie.

M. MICHEL SÉGUIN :

2900

Avec un nouveau plan de gestion de risques qui a été déposé au ministère.

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

2905

Je pense que vous avez répondu à ma question. Alors, vous confirmez ce que monsieur, le citoyen nous a dit, que effectivement, malgré le fait que le ministère a approuvé un processus, vous avez, l'arrondissement, la Ville a découvert que le site n'était pas décontaminé. C'est un fait?

M. MICHEL SÉGUIN :

2910

C'est un fait.

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

2915

Oui. Mais, la deuxième décontamination a été faite. C'était la Ville, la Municipalité qui a payé ou c'était le promoteur avant de céder pour le parc?

M. MICHEL SÉGUIN :

2920

Le promoteur. C'est le propriétaire du terrain qui fait la décontamination.

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

Merci.

2925 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Madame Susnjar. - Je vais finir par l'apprendre et être capable de le dire comme il faut.

2930 **Mme SONJA SUSNJAR :**

C'est Sonja Susnjar, en fait. Alors, oui, bien, moi je ne comprends toujours pas comment on peut être sûr que ça a bel et bien été décontaminé. Il me semble que le contracteur qui le fait est partie et juge. Alors, il y a quelque chose que je ne comprends pas.

2935

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Ça, c'est un commentaire. Votre question?

2940 **Mme SONJA SUSNJAR :**

Oui. Alors, ma question, c'est au niveau des hauteurs qui sont permises autour du canal Lachine. À un moment donné, on avait parlé d'une hauteur de six étages. Je trouve ça très préoccupant. Je vois l'ombre là sur le canal.

2945

LA PRÉSIDENTE :

Là, vous parlez pour Lachine-Est.

2950 **Mme SONJA SUSNJAR :**

Oui, oui. Oui, oui, Lachine-Est. Je sais que lors d'une exposition d'un promoteur, ils ont essayé de dire : bien, on va essayer plutôt pour dix étages. J'aimerais savoir, est-ce que tout le

2955 secteur est zoné pour dix? Qu'est-ce que ça va donner au bord du canal Lachine, que nous aimons tellement, puis que nous ne voulons pas voir ombragé et surplombé par des gros immeubles?

M. MICHEL SÉGUIN :

2960

La réponse, le secteur Jenkins – je n'ai pas la carte de zonage – mais le secteur Jenkins a une zone particulière, qui est la zone 346, qui permet jusqu'à une hauteur maximum de dix étages dans certains cas particuliers.

2965

Mme SONJA SUSNJAR :

Au bord du canal? Excusez.

M. MICHEL SÉGUIN :

2970

Non. Jenkins seulement.

Mme SONJA SUSNJAR :

2975

Ah. O.K.

M. MICHEL SÉGUIN :

2980

Saint-Joseph et Victoria. Le secteur qui est ici en jaune, qui longe le canal, est la zone M-347. Ce zonage-là qui date du début des années 2000, permet six étages.

Mme SONJA SUSNJAR :

2985

Au bord du canal, qu'est-ce que c'est?

LA PRÉSIDENTE :

Six.

2990 **M. MICHEL SÉGUIN :**

Six.

2995 **Mme SONJA SUSNJAR :**

Six. Ça va être le maximum, six étages.

M. MICHEL SÉGUIN :

3000 Ça, c'est le zonage actuel. Quelle va être la planification? C'est votre question. Je n'ai pas la réponse encore, on est en train de le planifier.

Mme SONJA SUSNJAR :

3005 O.K.

LA PRÉSIDENTE :

3010 Donc, ce qu'il vous dit, c'est il faut retravailler ça. Et vous, comme citoyenne, c'est de vérifier quand le PPU sortira, qu'est-ce qu'il en est, et vous viendrez dire si vous êtes en accord ou en désaccord.

Mme SONJA SUSNJAR :

3015 O.K.

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que ça vous va?

3020

Mme SONJA SUSNJAR :

Oui. Puis, au niveau des voitures, ça devrait donner 7 655 voitures de plus quand on combine le nombre d'unités, 4 000 à Lachine-Est, puis 2 124 à LaSalle. Et étant donné qu'il n'y a pas de transport en commun, ils vont tous aller 500 mètres à 600 mètres à l'entrée de Dollard.

3025

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup. Ceci clôt notre séance d'information, à moins que, les commissaires, vous ayez d'autres questions? Non.

3030

Alors, je voudrais vous remercier tout le monde. On se redonne rendez-vous le 2 avril, ici même pour la séance d'audition des opinions. Je voudrais vous donner quelques informations pour ceux et celles qui voudraient présenter des mémoires ou faire des présentations orales.

3035

Pour intervenir lors des séances d'audition, vous devez préalablement vous inscrire. La date limite est le 28 mars. Vous devez communiquer avec monsieur Gilles Vézina à l'Office pour pouvoir vous inscrire. Vous allez trouver toutes ses coordonnées dans le dépliant de l'Office à l'accueil.

3040

Vous avez le choix de présenter un mémoire par écrit ou venir vous exprimer verbalement. Évidemment, plus votre mémoire arrive tôt, plus nous les commissaires, nous pouvons le lire et donc d'être capable de vous poser des questions pour aller plus loin dans votre analyse. Et les mémoires seront rendus publics le lendemain de la séance d'audition des opinions.

3045

3050

Une fois les deux étapes de la consultation terminées, la commission analysera les mémoires, les interventions et rédigera son rapport. Ce rapport sera remis à la présidente de l'Office de consultation publique de Montréal qui l'enverra aux élus municipaux qui, lui, le rapport sera rendu public au maximum quinze jours après que les élus l'aient reçu.

3055

Par la suite, les décisions à prendre appartiennent aux élus municipaux. Toute la documentation relative au projet demeure accessible en tout temps sur le site web de l'Office et on y ajoute régulièrement des documents. Donc prenez le temps d'aller revoir le site. Vous allez, au cours du prochain mois, voir des nouveaux textes qui vont y arriver et vous allez avoir assez rapidement les transcriptions de séance. Madame Philibert, en général, remet ça assez rapidement. - Elle m'étonne toujours, cette dame, et je voudrais vous remercier.

3060

Permettez-moi de remercier aussi vivement les représentants de la Ville, ainsi que toute l'équipe qui a soutenu nos travaux, le personnel responsable du son, le personnel de l'Office, la mairesse qui vous a reçus au départ. Bref, je vous remercie et j'espère qu'on va se revoir le 2 avril. N'oubliez pas nos deux ateliers créatifs. Merci.

3065

* * * * *

3070 Je, soussignée, **LOUISE PHILIBERT**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office
que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes
sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

Et, j'ai signé :

3075 _____
LOUISE PHILIBERT, s.o.